



# Y-A-T-IL UNE ACCELERATION DU TEMPS ?

Dîner-débat avec

**Jean-Noël JEANNENEY**

*Ancien secrétaire d'État au Commerce extérieur*

  
**STRATEGIES  
FRANCAISES**

Club de réflexion

**JEUDI 13 DECEMBRE 2001**



**JEAN-NOEL  
JEANNENEY**

## PARCOURS

**Jean-Noël Jeanneney**, né le 2 avril 1942 à Grenoble, est un historien et homme politique français. Spécialiste d'histoire politique, culturelle et des médias, il a été notamment président de Radio France et de Radio France internationale, président de la Mission du Bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, par deux fois secrétaire d'État au début des années 1990, enfin président de la Bibliothèque nationale de France de 2002 à 2007. Il est actuellement producteur d'une émission de radio hebdomadaire sur France Culture, *Concordance des temps*.

Son œuvre est composée d'ouvrages historiques et historiographiques, ainsi que d'essais politiques et de pièces de théâtre.

Né à Grenoble en 1942, Jean-Noël Jeanneney est issu d'une famille nombreuse (8 enfants, dont notamment Pierre-Alain Jeanneney, conseiller d'État et avocat). Il est le fils de Marie-Laure Monod et Jean-Marcel Jeanneney, le petit-fils de Jules Jeanneney, deux importantes figures de la vie politique française. Son père est professeur d'économie politique. Par sa mère, Jean-Noël Jeanneney est lié au monde protestant. De son mariage avec Annie Cot, il a deux fils, Julien (né en 1985, professeur de droit public) et Matthieu (né en 1988). La famille Jeanneney est originaire de Fondremand et de Rioz dans la Haute-Saône.

Après des études primaires à Grenoble, il rejoint la capitale pour ses études secondaires aux lycées Montaigne et Louis-le-Grand. Élève à l'École normale supérieure (1961-1966) il est aussi diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (1964).

## LES ETAPES CLES DE SON PARCOURS

Agrégé d'histoire en 1965, il est nommé assistant (1969-1972) à l'université de Paris (Nanterre, Paris-X) puis maître-assistant en histoire contemporaine (1972-1977). Il enseigne à l'Institut d'études politiques de Paris à partir de 1968 et, après l'obtention du doctorat d'État ès lettres en 1975, y est nommé professeur des universités, en 1977. Jean-Noël Jeanneney s'est spécialisé dans l'histoire politique (notamment sur l'influence des milieux d'affaires dans la vie publique), l'histoire culturelle et des médias, domaine dans lequel il a fait figure de pionnier en créant un séminaire sur l'histoire de la radio et de la télévision qui a suscité de nombreuses vocations (Jérôme Bourdon, Agnès Chauveau, Hélène Eck, Denis Maréchal, Cécile Méadel, Monique Sauvage, Isabelle Veyrat-Masson...). Il s'est ainsi intéressé à l'évolution de la presse écrite, de la radio, de la télévision et d'Internet.

Il est passé du regard distancié à la participation dans les médias, en particulier à la radio et à la télévision. Il est président-directeur général de Radio France et de Radio France internationale, de 1982 à 1986. Il y renouvelle notamment l'information du matin sur France Inter, développe le réseau des radios locales de service public, installe les nuits de France Culture, fonde le Festival de Radio France et de Montpellier. Il intègre à cette époque la promotion 1983 des « Young Leaders » de la French-American Foundation.

Par la suite, il a travaillé également pour des chaînes de télévision, en particulier la chaîne Histoire, dont il a présidé le conseil d'orientation (1997-2004). Depuis 1999, il anime chaque samedi matin sur France Culture une émission qui porte un regard historique sur l'actualité, *Concordance des temps* (qui a donné lieu en 2005, 2008 et 2017 à trois ouvrages du même titre aux éditions Nouveau Monde et chez Fayard). Il est conseiller de la rédaction de la revue *L'Histoire* depuis sa fondation en 1978, président d'honneur du Festival international du film d'histoire de Pessac depuis l'origine (1990), président du conseil scientifique des *Rendez-vous de l'histoire de Blois* depuis 2003, président du jury du Prix du Sénat du livre d'histoire depuis 2007. Enfin, il est l'auteur de nombreux documentaires pour la télévision.

En politique, Jean-Noël Jeanneney est proche du Parti socialiste. Dans les années 1990, il est nommé par deux fois secrétaire d'État au cours du second septennat de François Mitterrand. Entre 1991 et 1992, il devient secrétaire d'État au Commerce extérieur du gouvernement Édith Cresson ; de 1992 à 1993, secrétaire d'État à la Communication du gouvernement Pierre Bérégovoy. Dans ces fonctions, il fait adopter la loi sur le dépôt légal de l'audiovisuel du 20 juin 1992 et il suscite l'attribution à la chaîne culturelle franco-allemande Arte du réseau hertzien libéré par la disparition de la Cinq. De 1992 à 1998, il est membre du conseil régional de Franche-Comté, il y préside le groupe de gauche en 1997 et 1998. En 1993, il est battu dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Haute-Saône sous l'étiquette « Alliance des Français pour le progrès » et avec le soutien du PS, avec 40,20 % des voix.



**2002**

**2007**

**Président  
Bibliothèque  
nationale de  
France**



**STRATEGIES  
FRANCAISES**

Club de réflexion

# LE CLUB STRATEGIES FRANCAISES



## LE CLUB *stratégies françaises*

Le club de réflexion STRATEGIES FRANCAISES, fondé en 1997, cherche à rapprocher la République des citoyens, c'est-à-dire faciliter l'appropriation des sujets de société par les citoyens à l'occasion de rencontres et débats avec les acteurs et les penseurs de notre temps.

L'ambition d'un tel projet s'appuie notamment sur :

- Le choix de recevoir, de dialoguer, de confronter ses idées avec toutes les tendances de la vie politique française voire internationale, sans esprit partisan,
- La passion pour le destin de la France, dans le monde, dans l'Histoire, dans une perspective d'avenir,
- Le goût pour les rencontres inédites et l'échange de convictions.

Ces "stratégies françaises" sont celles des femmes et des hommes que nous rencontrons au fil des dîners-débats, des stratégies tournées vers le monde, vers la transformation de notre société et vers une meilleure vision de notre histoire et de notre avenir.

Le club stratégies françaises est dirigé et animé par Xavier Fos.



**Xavier Fos**

président de *stratégies françaises*

## DES DEBATS ET DES RENCONTRES AUTOUR DE 4 THEMES



### COMPRENDRE ET METTRE EN PERSPECTIVE LES STRATEGIES FRANCAISES

Depuis 1997, le club de réflexion *stratégies françaises* cherche à comprendre les voies et possibles de la politique française et de ses influences culturelles.

- ❖ **Réformes** : comprendre les enjeux, analyser les stratégies, décrypter les possibles.
- ❖ **Mondialisation** : face à son mouvement, analyser les évolutions et les conséquences, pour anticiper.
- ❖ **Questions de société** : analyser les débats qui animent la société et la transforment.
- ❖ **Histoire** : analyser à travers l'Histoire les stratégies individuelles ou collectives, pour comprendre.

#### Quelques rencontres du club de réflexion :

- ❖ **Réformes** : Jacques Attali, Jean-Paul Huchon, Camille Pascal, Yves Guéna, Michel Crozier, Eric Woerth, Michel Charasse, Corinne Lepage, Edmond Alphandéry, Edith Cresson, Pierre Truche, Roseline Bachelot...
- ❖ **Mondialisation** : Général Barrera, Hubert Védrine, Marie-France Garaud, François Heisbourg, Pierre Messmer, Jean-Bernard Raimond, Thierry de Beaucé, Jean-Pierre Chevènement...
- ❖ **Questions de société** : Jean-Marie Bockel, Julia Kristeva, Jean-Michel Fauvergue, Danielle Mitterrand, Jacques Vergès, Edgar Morin, Jean-Louis Bruguière, Claude Bessy, Jean-Michel di Falco, Gilles Clément, Jacques Séguéla, ...
- ❖ **Histoire** : Michel Winock, Daniel Cordier, Emmanuel de Waresquiel, Simone Bertière, Rémi Brague, Jacques-Alain de Sédouy, Jean-Noël Jeanneney...



# LES THEMES DE LA RENCONTRE AVEC JEAN-NOEL JEANNENEY



**STRATEGIES  
FRANCAISES**

Club de réflexion





# France-Allemagne : thérapie de couple

**L'Union à quinze c'est bien, à deux c'est mieux... « La dimension de la « Grande Europe » empêchera qu'avant longtemps elle puisse dégager une volonté assez forte pour répondre à l'exigence historique d'une politique sociale et industrielle, au-dedans, et, au-dehors, d'une action commune, servie par les instruments de force adéquats. » C'est de cette constatation difficile à mettre en doute, que partent les signataires de la tribune libre "Europe: pour aller plus loin" parue dans Le Monde daté du 20 juin.**

Après avoir évoqué les impératifs européens « de gauche », rendu hommage aux propositions européennes de Lionel Jospin et exprimé quelques idées pour la grande réforme européenne de 2004, Jean-Noël Jeanneney, Pascal Lamy, Henri Nallet et Dominique Strauss-Khan décident de revenir aux sources de l'amitié franco-allemande. Sans doute, constatent-ils que, depuis quelques temps, entre Berlin et Paris, « le courant passe mal ». « Invertissons-le ! » disent-ils, et de proposer un rapprochement franco-allemand plus intense que tout ce qui a pu être évoqué depuis des années. Ne souhaitant influencer sur le fonctionnement de l'Union que de façon informelle, les quatre socialistes français balayent cependant la mécanique, péniblement ajustée à Nice, des « coopérations renforcées » comme trop lourde et trop complexe. Ils suggèrent la mise en place d'un Congrès franco-allemand composé de représentants des deux Parlements nationaux, des réunions ministérielles fréquentes entre les deux cabinets et un secrétariat permanent de cette nouvelle union.

L'option parlementaire interdit toute critique au nom de la démocratie; le rapprochement des deux cabinets suggère que l'on ne s'inquiète pas trop de l'efficacité du dispositif. Cette proposition séduit sans doute par sa simplicité, sa « faisabilité » pratique. Elle émane d'un pragmatique patenté, DSK -

qui sent un peu le souffre, mais pour d'autres raisons - et d'un praticien indiscutable de l'Europe, reçu de plus en plus souvent à Matignon, le commissaire au Commerce, Pascal Lamy. Elle soulève pourtant de multiples questions. D'abord, il n'est pas acquis que Français et Allemands soient davantage d'accord en tête-à-tête sur des grands objectifs communs qu'ils ne le sont au sein du Conseil des ministres des Quinze. Du moins, le dialogue en serait facilité, avec plus de chances d'aboutir. Le côté radical de la proposition et son ancrage à gauche devraient lui valoir d'emblée de sévères critiques, au moins en France.

Mais il est probable que les auteurs ont choisi une approche en deux temps : 1. amener la gauche - au pouvoir des deux côtés du Rhin - à accepter un tel projet ; 2. s'atteler à convaincre les oppositions nationales. La réunion programmée en novembre des deux parlements nationaux est à cet égard un objectif intermédiaire important. Restera à tenir compte de tous ceux en Europe qui vont se sentir exclus par une telle initiative. Plusieurs dirigeants européens avaient déploré récemment que le grippage du moteur franco-allemand pèse lourdement sur l'évolution de l'Europe depuis de longs mois. Il n'est pas sûr qu'ils trouvent dans cette proposition matière à se dédire aussi rapidement...

**Jean-Pierre Delorme**

22 JUIN 2004.



## Jean-Noël JEANNENEY

Ancien élève de l'École normale supérieure, diplômé de l'Institut d'études politiques, agrégé d'histoire, et docteur ès-lettres, Jean-Noël Jeanneney est professeur d'histoire politique et d'histoire des médias à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 1977. Il a été Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur (1991-92) et à la Communication (1992-93). Il a également été président de Radio-France et de RFI (1982-86) et président de la Mission du Bicentenaire de la Révolution française et des droits de l'homme et du citoyen (1988-89). Depuis mars 1998, Jean-Noël Jeanneney préside l'association Europartenaires.

Il est l'auteur de nombreux documentaires historiques pour la télévision et il appartient à l'équipe fondatrice de la revue *L'Histoire* et préside le conseil d'orientation de la chaîne câblée *histoire*. Il produit l'émission hebdomadaire "Concordance des temps" sur France Culture et est chroniqueur au *Journal du Dimanche*. Ses derniers ouvrages sont une *Histoire des médias des origines à nos jours* (1996, 3<sup>e</sup> éd. 2000), une réflexion sur *Le Passé dans le présent - l'historien, le juge et le journaliste* (1998), et *L'Echo du siècle - Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France* (1999). Il publiera en octobre prochain *L'Histoire va-t-elle plus vite ? Variations sur un vertige* (Gallimard).

## Jean-Noël JEANNENEY

Président  
d'Europartenaires

Les Grecs avaient déjà compris l'essentiel : la nymphe Europe, telle qu'enlevée par Zeus sur les rivages phéniciens en direction d'un Occident magnifique et mythique, plutôt qu'une forme humaine achevée fut d'abord une ambition, une espérance, une force en mouvement.

Nous concevons notre effort selon cette leçon : contribution modeste et résolue à une entreprise en devenir qui doit conduire notre continent, après des siècles de fer et de sang, à une unification pour la paix. Ne cherchons pas, de façon trop cartésienne, à en fixer à l'avance la structure définitive ; elle se définira en marchant.

Il ne s'agit pas, au reste, de table rase. L'héritage culturel et affectif

du passé est riche et le fait national, purgé de ses dévergondages, demeure une source d'inspiration sans pareille. Mais les évolutions de la planète exigent qu'à partir de lui des délégations de souveraineté, sagement réfléchies, fondent une solidarité inédite.



Pour que les peuples y consentent, il ne faut pas seulement qu'ils se persuadent que leur bien-être s'en trouvera renforcé, ce qui est certain, et leur tranquillité protégée, ce qui est probable. Il faut aussi qu'ils

éprouvent fièrement que leur Europe s'est donné les moyens, pour le siècle nouveau, de parler au monde d'une voix originale, et de peser, selon son génie propre, sur son histoire future. Ainsi se l'approprièrent-ils. Ainsi prospérera-t-elle.



# Europartenaaires

NUMÉRO 17 - DÉCEMBRE 2000 LA LETTRE DE L'ASSOCIATION **Europartenaaires**

Jean-Noël Jeanneney

## Une Constitution européenne, oui, mais laquelle ?

L'idée d'une Constitution européenne, en quelques mois, a pris brillamment son essor et gagné de nombreux soutiens. On s'en réjouit d'abord en y voyant le signe d'une énergie retrouvée après des temps de mollesse. Et puis quelque perplexité surgit, à considérer la diversité des ralliements. Tout en se défendant d'être rabat-joie, on s'inquiète de la fragilité d'un accord qui se ferait à partir d'arrière-pensées trop contraires.

Ce succès même, en effet, mérite d'être élucidé. Car ce large manteau enveloppe bien des ambiguïtés. Pour y voir clair, il faut revenir obstinément à une évidence criante : en l'absence d'un nouvel élan intellectuel, civique et institutionnel, l'élargissement de l'Europe aboutira fatalement à la déconfiture d'une grande ambition. L'espoir s'évanouira que l'Union se donne jamais les moyens de peser d'une façon originale et puissante sur les destinées de la planète.

On aura peut-être une vaste zone de libre-échange adaptée aux exigences impérieuses de la nouvelle économie et de la "mondialisation". Mais sûrement pas un pouvoir propre à surplomber la somme des intérêts privés des individus et des firmes et qui ne se veuille pas seulement le résumé aléatoire de leur entrelacs ; un pouvoir capable de traiter les habitants de notre continent autrement que comme des consommateurs organisés en lobbies au service d'égoïsmes coalisés, capable de les considérer comme des citoyens ; un pouvoir à même d'exercer au-dehors, dans le grand jeu des affaires du monde, une influence politique et morale fondée sur une civilisation et une histoire qui sont sans pareilles.

Les controverses des années 60, largement théologiques, sur les limites à fixer aux délégations de souveraineté, telles qu'incarénées un moment,

en France, par Jean Lecanuet mettant de Gaulle en ballottage, sont dépassées. Au premier plan, désormais, domine la querelle qui oppose, (que ce soit à visage découvert ou dissimulé), les tenants des deux écoles, celle de « l'Europe-espace » et celle de « l'Europe-puissance ». Notre choix est clair, ici : nous sommes évidemment de la seconde. Il n'est de combat qui vaille que celui d'une « Europe européenne ». Sinon ? Mieux vaut rentrer chez soi et cultiver son jardin.

Cromwell disait un jour que « l'on ne va jamais aussi loin que quand on ne sait pas où l'on va ». Ce fut longtemps la stratégie des européistes. Mais ce type d'habileté élitaire n'est plus de saison et Jacques Delors a bien raison de le rappeler sans relâche. Certes, il serait absurde de prétendre enserrer dans un corset la suite de l'Histoire, mais le brouillard entourant les actions obliques doit se dissiper pour assurer l'adhésion des peuples. Il faut affronter la nécessité de choix fondamentaux.

On n'imagine pas qu'une Constitution puisse utilement voir le jour sans qu'ait mûri et pris corps une décision historique, à laquelle on n'échappera pas : la définition de deux cercles, l'un englobant l'autre. Cela est inévitable dès lors que l'on veut combiner deux obligations : d'une part l'élargissement de l'Europe actuelle à la plupart de ceux qui y aspirent, légitimés par la géographie comme par leur histoire récente, et d'autre part l'émergence et

l'affirmation d'une politique commune dans le monde.

La confédération que proposa en vain François Mitterrand au début des années 90 fut rejetée, à l'époque, pour des raisons diverses et en partie conjoncturelles. A présent il est impossible d'échapper à une Europe en partie double.

Les expressions fleurissent, chacune ayant son halo propre : avant-garde, groupe pion-

**A Nice, l'Europe entre dans une phase de transition et il s'agit dès à présent de préparer les débats futurs.**

L'INTERVIEW

## L'Europe... une question de méthode

**NICOLE FONTAINE  
PRÉSIDENTE DU  
PARLEMENT EUROPÉEN**

LA VIE  
D'EUROPARTENAAIRES

## Thèmes d'intérêt et lignes d'action

**DÉBATS PUBLICS ET  
GROUPES DE TRAVAIL**



Jean-Noël Jeanneney

••• nier, centre de gravité, noyau dur, etc. le par-  
lerais volontiers d'une force ramassée au cœur  
d'une solidarité continentale : afin d'éviter une  
hiérarchie des mérites, tout en chassant l'équi-  
voque.

Le but étant clair, l'alternative est  
entre deux chemins qu'on a vus se  
dessiner lors du colloque qu'en  
juin dernier Europartenaires a orga-  
nisé de concert avec Témoin et la  
Fondation Friedrich-Ebert.

Certains préfèrent faire fond, au nom  
du pragmatisme, sur les coopéra-  
tions renforcées réunissant des participants à  
chaque fois différents et se nouant sur des  
objectifs et dans des secteurs particuliers :  
l'espoir étant qu'à terme leur superposition  
finisse par dessiner un sous-ensemble incluant  
les pays présents dans toutes. On aboutirait  
alors un jour (mais quand ?), par une logique  
irrépressible, à une construction institution-  
nelle solidifiée. L'avantage ? le pragmatisme  
permettant une évolution des esprits qui  
éviterait les affrontements à court terme. Le  
risque ? le renvoi aux calendes grecques, trop  
tard pour que soient préservés l'élan et la  
volonté.

D'autres bons esprits préfèrent le geste  
fort d'une mutation soudaine instituant une  
Europe en poupées gigognes. L'avantage ? un  
nouveau départ sur des bases claires aux yeux  
des peuples et l'obligation faite à tous les  
pays d'avoir le courage d'une détermination ;  
un tiens valant mieux, comme on sait, que deux  
tu l'auras. Le risque ? une crise grave, voire ap-  
ocalyptique ébranlant l'Union dans ses profon-  
deurs, jusqu'à en  
menacer l'exis-  
tence même.

**"Une force  
ramassée au  
cœur d'une  
solidarité  
continentale"**

Comment échapper à ce dilemme ? En privi-  
légiant, simplement et sans attendre, parmi  
les divers sous-ensembles, pour qu'ils ne se  
coagulent pas trop lentement, la familiarité  
spécifique qu'a créée, de fait, entre  
douze nations, le ralliement à l'euro.  
Les pays qui ont accompli ce choix ont  
d'ores et déjà manifesté un volonta-  
risme politique qui est de bon augu-  
re au service d'une identité active,  
indépendante de l'hégémonie améri-  
caine. Ce fameux « gouvernement  
économique » que le bon sens des

citoyens exige comme contrepoids et com-  
plément à la Banque centrale verra  
forcément le jour, et les turbulences  
actuelles du dollar par rapport aux  
autres monnaies l'appellent, s'il en  
était besoin, avec la brutalité de  
l'évidence. Vogue le navire !  
Cela implique naturellement d'abord  
que la porte reste ouverte à des ral-  
liements ultérieurs, à condition que  
les nouveaux venus, qui passeraient du cercle  
large au cercle ramassé, acceptent toutes les  
règles du club. Cela implique aussi que cet  
ensemble-là puisse lancer, sur tel ou tel sujet,  
des pseudopodes alentour. Rien de plus sou-  
haitable, par exemple, que de poursuivre avec  
les Britanniques, dans le domaine de la défen-  
se, bien qu'ils n'appartiennent pas à la zone  
euro, le processus de Saint-Malo.

Si l'on se convainc de la sorte que l'Europe  
mérite et exige que le dessein soit affiché  
sans vaine prudence devant les opinions  
publiques, alors l'élaboration prompte d'une  
Constitution européenne y contraindrait à  
point nommé. C'est ainsi, ainsi seulement, que  
ce document solennel, affirmant les deux  
cerces, prendrait sa pleine portée, dans l'ordre  
des représentations comme dans celui des réal-  
ités - les unes et les autres étant, comme  
toujours, étroitement imbriquées.

Faisons sa place à la symbolique forte d'un  
texte fondateur, dont l'existence même  
prendrait en soi la valeur d'un acte de foi  
et de volonté. La charte des droits fonda-  
mentaux pourrait en être le préambule. Un  
référendum simultané dans tous les pays  
concernés concrétiserait cela avec éclat, sour-  
ce bientôt d'une esquisse de « patrio-  
tisme constitutionnel », comme on dit  
en Allemagne. L'adoption de cette  
Constitution signifierait - d'autant plus  
clairement qu'elle ne traiterait que des  
institutions - la prééminence, pour les  
nations qui l'accepteraient, du poli-  
tique sur l'économique, de la puis-  
sance publique sur les marchés.

Elle porterait la conviction  
que la production et la cir-  
culation des biens matériels,  
tout comme les échanges  
de service, sont certes des  
activités essentielles mais  
qu'elles ne peuvent pas suf-  
fire seules à fixer un cap.

Les juristes nous disent souvent que le terme  
de Constitution ne peut s'employer que dans  
le cadre d'un Etat, et qu'il faudrait l'exclure dans  
le cas de cet objet sans équivalent (certains  
diraient même non identifié) qu'est l'Union  
européenne. On a le goût de leur répliquer en  
parlant politique : il s'agit précisément, dans  
cet ensemble *sui generis*, d'affirmer une volon-  
té de progrès vers une forte identité.

Du même coup l'élaboration de ce texte serait  
l'occasion heureuse de moderniser les insti-  
tutions, ce que chacun ressent comme indis-  
pensable et qui est pourtant freiné par mille  
rivalités et pusillanimités. Au cas où l'on se  
déciderait à les dédoubler sans délai,  
la dialectique des deux cercles pour-  
rait se concrétiser dans certains  
organismes fonctionnant à deux  
dimensions. Et de toute façon on  
serait contraint de redéfinir l'équi-  
libre des trois institutions, le Conseil  
des ministres, le Parlement, la Com-  
mission (sans compter la Cour de

Justice). Cela implique d'une part une défini-  
tion modernisée des relations entre elles et de  
l'autre une amélioration fondée sur l'expé-  
rience, de leur fonctionnement respectif.

La Commission doit réaffirmer son rôle émi-  
nent de proposition et d'entraînement sans  
dériver vers une réglementation proliférante.  
Elles doit demeurer responsable devant le  
Parlement, suivant en cela une tradition euro-  
péenne plutôt qu'américaine, mais on devra  
s'interroger, par symétrie, sur une possibilité  
de dissolution de ce dernier.

Quant au Conseil, expression directe d'une  
souveraineté politique, il n'est aucun acteur ou  
témoin l'ayant fréquenté de près qui ne  
déplore et dénonce aujourd'hui son étouffe-  
ment sous l'abondance des questions traitées,  
la multiplication des participants, les bavardages  
chronophages, le pululement des sous-  
comités. Le changement bi-annuel des  
présidences ajoute ses incon vénients à  
ceux-ci. Bref, il faut imaginer de le remuscler  
et de lui rendre (en prévoyant au besoin tel ou  
tel mandat pluriannuel), les moyens de conce-  
voir et de conduire des politiques de plus  
long terme. Un président élu, d'une façon ou  
d'une autre, pour une durée plus longue, trois  
ans par exemple, assurerait, concrète-  
ment et symboliquement, la continui-  
té et la vision du long terme.

Au lendemain du sommet de Nice pour-  
rait surgir l'occasion, une fois engrangés  
les progrès importants et limités qu'on  
y espère, de lancer ce mouvement par un  
acte fondateur. Il y aurait de l'irresponsabilité,  
pour ne pas dire de la lâcheté, à perdre du  
temps, en se berçant de l'illusion confortable que  
les problèmes se résoudre d'eux-mêmes à  
force de ne pas les trancher. La génération qui  
est aujourd'hui aux affaires est placée devant une  
responsabilité historique. Les habiletés  
sinueuses ont eu parfois leurs vertus, dans l'his-  
toire de la construction européenne. Mais le  
temps en est passé. ■

**"La Commission  
doit  
réaffirmer  
son rôle  
éminent"**

**"Remuscler  
le Conseil"**

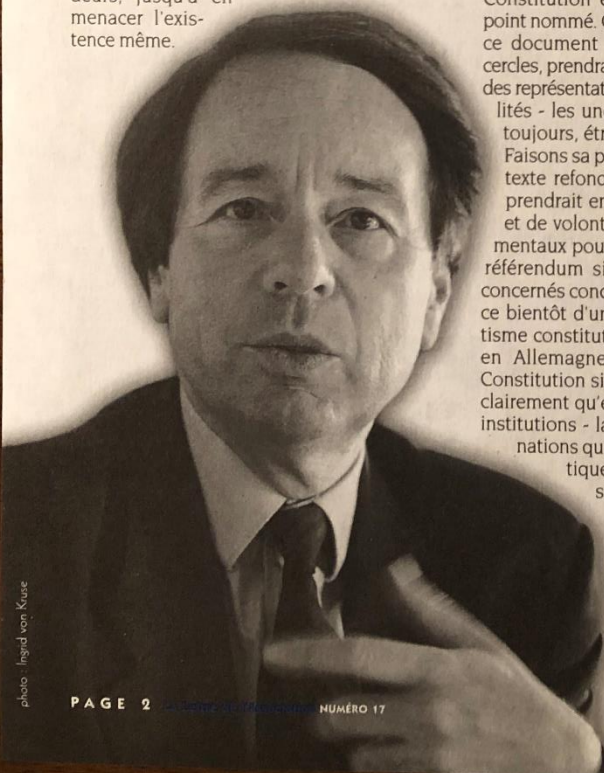


photo Ingrid von Kame



L'INTERVIEW

Nicole Fontaine

## L'Europe... une question de méthode

**NICOLE FONTAINE PRÉSIDE LE PARLEMENT EUROPÉEN DEPUIS LE 20 JUILLET 1999.**

**REPRÉSENTANTE DE LA FAMILLE DÉMOCRATE-CHRÉTIENNE, ELLE EST ÉLUE DÉPUTÉE EUROPÉENNE, POUR LA PREMIÈRE FOIS, EN 1984. AUTEUR DE PLUSIEURS OUVRAGES DIDACTIQUES SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE, NICOLE FONTAINE PLAIDE, AVEC ARDEUR, POUR UN RENFORCEMENT DU RÔLE DES PARLEMENTAIRES DE STRASBOURG DANS LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE.**

**De votre point de vue, comment l'Europe peut-elle trouver une nouvelle dimension politique à un moment où une nouvelle crise divise les Quinze : la crise de la vache folle ?**

Dire que « l'Europe est uniquement marchande », mérite quand même d'être nuancé. La finalité du traité de Rome, certes, est essentiellement économique, parce que, à l'époque, cela semblait être le meilleur moyen de rendre la paix irréversible. Mais il faut revenir aux sources et citer le préambule du traité : « Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes ! ». Ce qui est une idée très forte. On constate tout de même une évolution considérable des esprits, et cela, souvent à cause de la pression des événements extérieurs. Ainsi, il a fallu le drame de la Bosnie, la terrible impuissance de l'Europe au Kosovo, que l'on nous reprochait d'ailleurs, pour que, enfin, on se décide à mettre en place une force d'intervention rapide qui verra le jour en 2003. Quant à la crise avec l'Autriche, elle aura permis de renforcer cette prise de conscience que nous ne sommes pas seulement un grand marché, mais aussi une communauté de valeurs !

En ce qui concerne la crise de la vache folle, elle est tout à fait exemplaire. Nous n'avons pas été capables de mettre en place une véritable politique, il faut bien le dire, alors que nous en avons les moyens. Les États membres sont très coupables. Ils n'ont absolument pas appliqué les directives communautaires ni les mesures qui avaient été préconisées par la Commission et par le Parlement européen.

Dès 1996, le Parlement recommandait l'interdiction des farines animales. Nous avons aussi demandé la généralisation des tests de dépistage de l'ESB. Nous avons créé une commission d'enquête sur la vache folle qui a abouti à des conclusions extrêmement précises...

Avec les transports maritimes, on retrouve le même processus. Cela est très significatif. Aussitôt après l'*Erika*, la Commission a proposé des textes. Ils visaient à contrôler les

navires à risques et les sociétés de classification, à interdire à plus long terme, bien sûr, les navires à simple coque. Et que s'est-il passé ? Le Conseil des ministres les a examinés. Mais la culture de la méthode intergouvernementale reste si forte dans les esprits des États membres, que l'on a recherché un consensus. Et on a abouti à l'unanimité sur des mesures qui, en réalité, sont tout à fait insuffisantes.

**"Nous ne sommes pas seulement un grand marché, mais aussi une communauté de valeurs."**

La première mesure à prendre aurait dû être le contrôle obligatoire de tous les navires à risques. Il y en a 5500, selon nos critères. Or, si nous retenons les critères du Conseil des ministres, revus à la baisse, il y aura des navires qui échapperont à ces contrôles, et demain, peut-être, un nouvel *Erika*, un nouveau drame comme le *levoli Sun*.

**Que penser des positions contradictoires des Quinze à propos de la crise de la vache folle ?**

C'est une véritable cacophonie. Et, maintenant, ce sont les opinions qui font pression, et qui disent : « Nous voulons plus d'Europe... ». Les citoyens ont très bien compris qu'on ne peut trouver de solutions efficaces qu'en partageant beaucoup plus nos souverainetés que nous ne l'avons fait jusqu'à présent; et non par cette dérive que l'on constate aujourd'hui, ce retour à la méthode intergouvernementale, qui a montré ses limites. C'est la raison pour laquelle l'un des enjeux de Nice est la généralisation de la majorité qualifiée.

**"Mais, la culture de la méthode intergouvernementale reste si forte..."**

**Comment renforcer les institutions européennes ? Et, d'abord, l'Europe a-t-elle besoin d'une Constitution ?** Oui, mais ce n'est pas une Constitution qui les renforcera. Une évolution des mentalités est nécessaire. Car, aujourd'hui, comme le montre le débat sur la vache folle, il n'y a absolument aucun désir d'agir ensemble. Chacun est replié sur ses égoïsmes, sur ses intérêts. C'est consternant. Ou encore, voici l'exemple des transports

maritimes... Ces drames peuvent concerner tout le monde, sur toutes les mers, et même les eaux grecques. On en est encore à protéger quelques armateurs, ce n'est pas concevable !

La constitution, ce n'est pas un mot magique ; on y viendra de toute façon, c'est une idée qui a fait son chemin, c'est une bonne chose. Mais il y a une énorme ambiguïté : certains y voient un retour aux États-nations, un renforcement de la souveraineté des États. Pour d'autres, au contraire, dont je suis, c'est une marche vers une véritable Europe fédérale ; il faudra bien qu'on tranche !

**L'opinion publique est-elle prête, selon vous, à apporter son soutien à cette idée de Constitution, pour une Europe fédérale ?**

Si l'on parle d'Europe fédérale, non. Parce que, le mot fédéralisme, en France, est un mot qui fâche. Pourtant, les citoyens voient les choses très simplement. Ils ont des problèmes comme la protection de l'environnement, la sécurité, la lutte contre la criminalité internationale ou les réseaux de pédophilie... ces dangers qui menacent les citoyens et leurs enfants, et ils savent parfaitement maintenant qu'on ne peut pas résoudre ces problèmes au seul échelon national.

**"Maintenant, ce sont les opinions qui font pression..."**

**Pensez-vous que les États membres soient disposés à renoncer à la méthode intergouvernementale, aux traités multilatéraux et, finalement, à transférer leurs pouvoirs aux institutions européennes ?**

La réponse sera donnée à Nice. Pour le moment, je crois qu'il y a quand même une certaine conscience, en tout cas que l'Europe ne pourra pas changer d'échelle à ce point, sans risquer de changer de nature. Et, à présent, il faut dépasser ce faux débat entre les petits et les grands. En réalité, il y a des petits qui sont très européens, et des grands qui le sont moins. Le vrai clivage ne passe pas entre les petits et les grands, mais entre ceux qui veulent plus d'intégration et ceux qui en veulent moins ; entre ceux qui conçoivent l'Europe comme une communauté d'États solidaires et ceux qui la conçoivent comme un grand marché. L'heure de vérité sonnera... ●●●



## L'INTERVIEW

Nicole Fontaine

●●● inévitablement. C'est la raison pour laquelle on facilite les coopérations renforcées, pour permettre justement cette souplesse, tout en restant, bien sûr, dans le cadre communautaire. Je ne suis pas très optimiste. Il ne faudrait pas que l'on botte en touche, en ne décidant pas, le 8 décembre, d'instaurer la majorité qualifiée dans de nombreux domaines. Je ne vous cache pas mes inquiétudes sur ce point.

Et, comme on n'empêchera pas l'élargissement, ce serait lourd de responsabilités. Si Nice échoue, est-ce que vous refuserez la Pologne, quand elle sera prête ? Est-ce que vous refuserez la Tchèque ? avec cette excuse : « Désolés, on n'a pas eu le temps de nettoyer la maison... » !

**Mais, à Nice, l'une des questions prioritaires est celle des coopérations renforcées... N'est ce pas contraire à une véritable démarche constitutive ?**

Non, cela est complémentaire. Si l'on néglige de régler les mécanismes de décision au sein du triangle institutionnel, et à l'intérieur de chaque institution, l'Europe sera paralysée, on ne pourra prendre aucune décision. Ce que nous avons obtenu au Parlement européen, c'est que les coopérations renforcées puissent s'effectuer dans le cadre communautaire. Sinon, cela serait parti dans tous les sens... C'eût été un démantèlement de l'Union... chacun aurait mis sa petite boutique, créé son secrétariat. Des coopéra-

tions renforcées qui s'inscriront dans le cadre communautaire, avec un triangle institutionnel jouant son rôle, ça c'est l'avenir !

**Pensez vous que les projets d'élargissement pourront être réalisés sans retard ?**

Nous avons déjà affirmé que nous voulions que les premiers pays aient rejoint l'Union en 2004, pour participer aux prochaines élections européennes. Cela me semble raisonnable. Ce qui veut donc dire les premières adhésions devraient intervenir en 2003. Donner des dates serait, à mon avis, d'une certaine imprudence... d'autant plus

**"Il ne faudrait pas botter en touche, en ne décidant pas d'instaurer la majorité qualifiée."**

qu'on a assez peu avancé sur la question des institutions. Mais, je ne suis pas pessimiste ; parce nous pouvons avoir le soutien du peuple. Voilà des années que l'on a construit l'Europe sans le peuple ; il faut avoir le courage de le dire. Ce qu'on a fait pendant les quarante dernières années, c'est formidable, mais on l'a fait très largement en marge des peuples. Mais maintenant les citoyens ont envie qu'on fasse l'Europe avec eux. Je suis très heureuse, que désormais, dans nos réunions, on rencontre des gens qui n'appartiennent plus au seul cercle des initiés. Maintenant je vais partout, et pas seulement en France et on se dit, il faut faire l'Europe avec les peuples.

**Justement, vous qui incarnez la légitimité populaire de cette Union européenne, quelles initiatives êtes-vous disposée à prendre, ou quelles initiatives le Parlement est-il disposé à prendre pour faire avancer l'Union ?**

Revenons sur l'affaire, par exemple, des transports maritimes : il y a quelques années, le Parlement se serait couché. Cette fois, nous allons mettre le Conseil devant ses responsabilités. Si l'on ne retient pas la position du Parlement européen, ce sera parce qu'elle est beaucoup trop sévère, trop stricte, contraignante, parce qu'il faut

mettre des contrôleurs supplémentaires dans les ports, et que tout cela a un coût évidemment. Mais, les drames comme ceux qu'on a connus, ça n'a pas de coût ?

Il nous faut maintenant coller aux préoccupations des gens, sans démagogie excessive, et montrer que l'on intègre les préoccupations des citoyens dans les textes.

A propos du rapport sur la conférence intergouvernementale, nous avons dégagé une assez forte majorité sur l'extension de la majorité qualifiée, même pour la fiscalité, nous avons réuni plus de 300 voix ; tout comme sur l'idée de Constitution... là encore, une majorité s'est dégagée qui montre que l'on peut faire des choses.

**Autrement dit, vous faites votre travail, aux autres de faire le leur !**

Exactement ! Il faut travailler à la fois sur le long terme et sur le court terme, c'est-à-dire encore une fois les préoccupations immédiates des gens. Un autre exemple : celui de la protection des données personnelles, face au développement fabuleux des technologies. Il semble que le Parlement européen, là aussi, va prendre des mesures efficaces, pour protéger les citoyens de ces nouvelles menaces.

**"Il faut faire l'Europe avec les peuples."**

La généralisation du vote à la majorité qualifiée - le vote à l'unanimité devant être l'exception - n'a rien de dérisoire. En fait, c'est une clé. C'est la clé de la décision, de cette capacité à trancher au niveau communautaire. Si on ne peut plus prendre de décisions, vous pouvez faire toutes les constitutions que vous voudrez, cela n'aura plus de sens. ■

### LA LETTRE D'EUROPARTENAIRES

9 rue Lagrange, 75005 Paris  
Tél 01 40 51 05 04 / fax 01 40 51 08 87  
e-mail : europartenaires@info-europe.fr  
www.europartenaires.info-europe.fr  
Contact : Sophie Minvielle, Britta Wacks

### Directeur de la publication

Jean-Noël Jeanneney  
Direction de la rédaction  
Jean Alègre, Marc Lefranc et Hélène Higgins  
Réalisation Unédite

ISSN 1293-9110



22 Août 2001.

HORIZONS-ANALYSES ET DÉBATS

# Non à un « noyau dur » franco-allemand

par Charles Grant

Paris, la réflexion sur l'avenir de l'Union européenne a tendance à porter essentiellement sur deux préoccupations françaises. La première est le déclin des relations franco-allemandes et la menace qu'il représente pour l'influence de la France ; la seconde, la perspective que l'élargissement de l'Union aboutira à une Europe aux liens plus lâches et aux institutions affaiblies, plus à même donc de céder aux normes économiques, sociales et culturelles anglo-saxonnes. Ces craintes sont manifestes dans un article provocateur publié dans *Le Monde* du 20 juin, qui a moins attiré l'attention à l'étranger qu'il ne le méritait. Ses auteurs – Jean-Noël Jeanneney, Pascal Lamy, Henri Nallet et Dominique Strauss-Kahn – sont quatre des principaux penseurs du Parti socialiste, des pro-européens. Ils ont raison d'écrire que l'élargissement représente pour l'Union européenne des remises en cause énormes. La solution qu'ils prônent, d'une Europe à deux vitesses, est cependant une idée inapplicable qui, même si elle pouvait être envisagée, serait préjudiciable à l'Union européenne. Ces auteurs estiment qu'en s'ouvrant à un grand nombre de pays d'Europe centrale et de l'Est, l'Union ne sera plus capable de déployer la volonté politique et les mécanismes que réclament des politiques étrangère, industrielle et sociale plus vigoureuses. Ils reprennent ainsi l'idée, avancée l'an dernier par Joschka Fischer et par Jacques Delors, d'un noyau dur de pays animés d'« une conception ambitieuse de l'Europe (...) qui montrerait le chemin dans la direction que nous souhaitons ».

La France doit, en premier lieu, offrir à l'Allemagne une « union à deux renforcée ». Des réunions communes aux deux Parlements et aux deux cabinets ministériels, plus un secrétariat permanent permettraient de promouvoir une coopération économique, culturelle, éducative, scientifique, diplomatique et militaire. La seconde démarche de ce tandem consisterait à appeler les autres pays de la zone euro à se joindre à eux « en adhérant au modèle de l'indépendance au-dehors et de la solidarité sociale au-dedans ». Un des avantages de cette « force ramassée » serait l'émergence d'un véritable « gouvernement économique » ; un autre bénéficierait dans la capacité à réagir

plus efficacement – par les moyens diplomatiques et militaires – en cas de crise menaçant la sécurité. Une fois que les pays appartenant au noyau dur se seraient mis d'accord sur leurs objectifs politiques, une Constitution serait adoptée.

Cependant, rien de tout cela ne fonctionnerait. D'abord, la plupart des membres de l'Union européenne – et tous les futurs adhérents – sont hostiles à l'idée d'une Europe à deux vitesses. Les candidats à l'accession ne veulent pas réaliser leur ambition d'entrer dans l'Union pour découvrir que d'autres portes leur sont fermées. De plus, la Grande-Bretagne et les pays nordiques ne sont pas les seuls membres à craindre aujourd'hui l'exclusion. Les Espagnols et les Italiens n'ont aucune certitude, eux non plus, d'être admis.

défense en France savent parfaitement que l'Allemagne est loin d'être un partenaire militaire crédible. De même qu'on ne peut pas compter sur un gouvernement franco-allemand pour définir le programme de l'Union européenne dans le domaine de la politique étrangère. Les Etats membres ont chacun des intérêts et des compétences qui leur sont propres (l'Espagne en Amérique latine, l'Italie dans les Balkans, la Finlande en Russie, notamment), dont l'Union européenne aura besoin si elle doit construire une politique étrangère efficace. Le groupe qui réunit les ministres des finances sur l'euro est susceptible de devenir une instance plus puissante, mais pas comme l'envisagent M. Strauss-Kahn et ses amis. Tous les pays qui adoptent l'euro adhèrent automatiquement à ce groupe,

demi-siècle que l'Union européenne a été fondée. Et ce n'est pas parce qu'elle l'a dirigée avec l'Allemagne – de 1950 jusqu'au milieu des années 1990 – que ces deux pays doivent, ou peuvent, continuer à le faire éternellement. La France et l'Allemagne resteront, certes, les puissances les plus influentes, en particulier dans le cas où la Grande-Bretagne demeurerait hors de l'euro. Mais si, comme il est vraisemblable, l'Union européenne compte vingt-cinq membres à partir de 2004 ou 2005, il sera impossible à deux d'entre eux de gouverner comme ils l'ont fait par le passé. Les Français vont devoir s'adapter à une Europe aux alliances plus souples, centrées sur les problèmes à régler, en notant que les Allemands ont, pour leur part, déjà tissé des liens étroits avec plusieurs pays d'Europe centrale.

Les auteurs font néanmoins, sur l'identité européenne, une remarque qui a peut-être plus de résonance que leur idée d'un noyau dur. La mission de l'Union européenne consiste, pour eux, à promouvoir, outre la paix et la prospérité, « une certaine idée de la vie collective ». Ils indiquent que la gauche a besoin de l'Europe pour développer ses valeurs et rendre plus humaine la mondialisation. Tout en reconnaissant qu'une Europe élargie offrira un marché plus vaste, et donc plus de prospérité, ils réclament un contrepoids à cette « main invisible du marché » dans des institutions qui renforcent les politiques sociales et culturelles.

Faute de quoi l'économie de marché pourrait « imposer un modèle social et culturel qui n'est pas le nôtre ».

Certains trouveront excessif l'accent mis sur la politique sociale, et l'hostilité implicite au modèle économique américain. Mais les auteurs n'ont pas tort d'affirmer que les Européens dans leur ensemble croient effectivement en un certain type de société. Une Europe élargie à besoin non pas d'un noyau dur mais d'une identité commune qui lui donne sa cohérence. Une conception européenne de la société fait partie de cette identité.

Charles Grant est directeur du Centre for European Reform de Londres.

(traduit de l'anglais par Sylvette Gleize.)

La France et l'Allemagne resteront, certes, les puissances les plus influentes (...).

Mais si, comme il est vraisemblable, l'Union européenne compte vingt-cinq membres à partir de 2004 ou 2005, il sera impossible à deux d'entre eux de gouverner comme ils l'ont fait par le passé

La plupart des membres de l'Union étant hostiles à une Europe à deux vitesses, la France et l'Allemagne ne pourront pas poursuivre dans cette voie, à moins d'agir en dehors des traités en créant une organisation nouvelle à part entière. Il en résulterait un désaccord total entre deux groupes de pays. Malgré le discours prononcé par Fischer à l'université Humboldt, l'Allemagne se montrerait sans doute trop communautaire et trop impliquée dans son rôle de défense des Etats candidats à l'accession pour prendre le risque d'une telle division.

Il est également irréaliste de penser – comme le font les auteurs de l'article – que l'Union européenne peut mener une politique étrangère et de défense dont la Grande-Bretagne serait exclue. Les récentes démarches effectuées dans le sens d'une défense commune reposaient sur les capacités militaires et de commandement britanniques et françaises. Les responsables de la

pe, et son influence n'ira pas au-delà de la politique économique. Il ne va pas décider comment et quand l'Union européenne interviendra, par exemple, en Macédoine.

Une Europe à deux vitesses poserait des problèmes techniques et juridiques considérables. Son noyau aurait besoin d'institutions nouvelles ou – si les exclus y consentaient – de modifications apportées aux instances existantes. La Commission en sortirait affaiblie, ce qui ne serait pas du goût des petits pays qui voient en elle une protection. Quel serait, dans le nouveau système, le rôle de la Cour de justice et du Parlement ? Même si les problèmes juridiques posés par la création d'une union dans l'union étaient résolus, il en résulterait une complexité institutionnelle accrue, et une Union européenne moins attirante encore qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La France doit comprendre que le monde a changé depuis un



Des sanctions pour les « déficits publics excessifs » instaurées le 1<sup>er</sup> novembre 1993

22/08/2001

● Quels étaient les critères de convergence économiques prévus par le traité de Maastricht ?

Pour entrer dans l'Union économique et monétaire, le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les Etats européens devaient respecter des critères d'admission prévus par le traité de Maastricht. Signé le 7 février 1992, ce traité est entré en vigueur dans l'ensemble des douze pays qui constituaient la Communauté européenne le 1<sup>er</sup> novembre 1993. Les critères de convergence, au nombre de quatre, ont été définis par l'article 109 j du traité :

- un taux d'inflation n'excédant pas de plus de 1,5 % la performance des trois pays présentant l'inflation la plus basse ;
- un taux de change relativement stable, respectant les marges normales de fluctuation du mécanisme de change du système monétaire européen (SME) ;
- un taux d'intérêt nominal à long terme (calculé sur la base des obligations d'Etat à long terme) ne dépassant pas, sur un an, de plus de 2 % la performance des trois pays enregistrant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix ;
- une situation budgétaire n'accusant pas de déficit excessif, c'est-à-dire à la fois un déficit annuel de l'ensemble des administrations publiques inférieur à 3 % du produit intérieur brut (PIB), et un ratio d'endettement des administrations publiques inférieur au seuil de 60 % du PIB.

● Quelles sont aujourd'hui les contraintes économiques qui doivent respecter les pays de la zone euro ?

Ayant une monnaie commune et des taux d'intérêt à long terme voisins, les pays de la zone euro doivent continuer à respecter le quatrième critère de convergence, celui concernant le déficit budgétaire. Le traité de Maastricht stipule que « les Etats s'efforcent d'éviter les déficits publics excessifs (article 104 c6), le traité confiant au Conseil des ministres de l'économie et des finances (Conseil Ecofin) la responsabilité d'examiner chaque année les déficits publics (article 109 e) au regard des critères de conver-

gence définis par le traité ». En cas de déficit public excessif d'un Etat, une procédure spéciale dite « procédure des déficits publics excessifs (DPE) » est prévue.

Ces dispositions ont été renforcées et clarifiées, sous la forme d'un « pacte de stabilité et de croissance » par le Conseil européen d'Amsterdam des 16 et 17 juin 1997. Il prévoit que les pays participant à la monnaie unique doivent présenter des programmes de stabilité. Examinés par la Commission et le Conseil, ils contiennent des objectifs budgétaires à moyen terme et décrivent les moyens pour y parvenir.

● Quelles sont les contraintes budgétaires et les sanctions des Etats membres de l'Union monétaire prévues par le pacte de stabilité et de croissance ?

Si le déficit public d'un pays dépasse 3 %, cet Etat peut échapper à la procédure des déficits publics excessifs, notamment si le dépassement est exceptionnel et temporaire et que le ratio reste proche de la valeur de référence. Sont ainsi qualifiées de circonstances exceptionnelles, « un événement inhabituel indépendant de la volonté de l'Etat membre ayant des effets sensibles sur les finances publiques, soit un ralentissement très prononcé de l'activité économique évalué comme suit :  
- en cas de récession entraînant une baisse du PIB supérieure à 2 % en rythme annuel, la Commission constatera l'existence de circonstances exceptionnelles et le déficit ne sera pas qualifié d'excessif ;  
- dans le cas d'une récession moins forte, la Commission assortira son rapport au Conseil d'une recommandation ».

En revanche, en cas de dérapage budgétaire durable, l'Etat indisdiscipliné sera sanctionné financièrement par un dépôt (par exemple 0,2 % du PIB pour un déficit compris entre 3 et 4 %), auprès de la Commission, qui ne lui sera pas rémunéré, puis dans un second temps, d'une amende, si le déficit excessif n'a pas été corrigé au bout de deux ans.

Cécile Prudhomme

Paris dément tout changement de doctrine mais s'accorde une certaine marge de manœuvre

donc inférieures, d'environ 25 milliards de francs selon Bercy, à ce qui était inscrit dans le budget.

Voilà pour les faits. Traduisent-ils pour autant un changement de doctrine en matière budgétaire ? Bercy est catégorique : la réponse est non. Certes, deux critères de Maastricht restent intangibles : la dette ne doit pas dépasser 60 % du PIB et le déficit public doit rester inférieur à 3 % du PIB. Mais à l'intérieur de ce cadre, même si la réduction des déficits est un objectif à moyen terme, il existe une certaine souplesse.

OBJECTIFS DE DÉPENSES

Dès son arrivée à Matignon en 1997, Lionel Jospin s'en est prévalu. Avec son ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, il a formalisé cette philosophie dans le premier programme pluriannuel de finances publiques (PPFP) qui est transmis à Bruxelles en janvier 1999 pour la période 2000-2002.

« C'est à la politique budgétaire qu'il faudra faire appel pour soutenir l'activité en cas de ralentissement propre à un pays. La politique budgétaire doit donc être conduite de telle sorte qu'elle puisse faire jouer les stabilisateurs automatiques », peut-on lire.

Il s'agit donc de fixer des objectifs de dépenses en volume, afin de financer les priorités du gouvernement. Et non pas des objectifs de déficits, comme le fait alors l'Allemagne. De la conjoncture et de l'évolution des recettes fiscales ensui-

le niveau du déficit. D'ailleurs, le PPFP que présente désormais chaque année la France à la Commission européenne fixe des évolutions de dépenses et décrit plusieurs scénarios, en fonction de la croissance. Ainsi, le dernier prévoit que si celle-ci se maintient à un rythme de 3 % par an, le solde public en 2004 sera excédentaire de 0,2 % du PIB. En revanche, il resterait négatif, de moins 0,5 % du PIB, avec une croissance moyenne de 2,5 %.

Dans les faits, Paris a choisi des normes de dépense relativement restrictives (en volume, 0,3 % en 2001 et 0,5 % en 2002) qui doivent empêcher les déficits de trop filer. Et a utilisé une grande partie des marges que lui fournit la croissance plus forte que prévu en 1999 et en 2000 pour baisser les impôts. Le déficit budgétaire a effectivement été réduit, mais pas autant que si le gouvernement avait totalement laissé jouer les stabilisateurs automatiques, ce que ne manqua pas de lui reprocher Bruxelles.

Aujourd'hui, la situation est inverse. La croissance sera moins forte que prévu. « Un creusement conjoncturel possible du déficit budgétaire ne devrait pas être, en soi, une source d'inquiétude », écrit en juillet le Fonds monétaire international dans les conclusions de sa mission sur la France. Cette philosophie semble aujourd'hui trouver de nouveaux adeptes, notamment en Allemagne.

Virginie Malingre



POLITIQUE *Les Quinze entre la crise du 11 septembre et le défi de l'élargissement*

25 OCTOBRE 2001

# L'urgence européenne

Suite de la page 1

La convention qui travaillera dès le début de l'an prochain pour préparer les réformes n'a pas droit à l'échec et devra retrouver l'inspiration des « pères fondateurs » pour que les dé-

PAR MICHEL BARNIER\*

bats ne passent pas à côté de ces trois questions fondamentales : que *voulons-nous faire ensemble* ? comment renforcer la *légitimité démocratique* de nos institutions ? faut-il établir un *pacte de nature constitutionnelle* pour unir les Etats et les peuples de l'Union ?

1) L'année 2000 fut celle des architectes : ceux, modestes et parfois maussades, du traité de Nice, et ceux de l'école visionnaire, épris de constructions aussi rationnelles que possible. Cependant, des voix s'élevaient aussi pour rappeler que l'architecture des institutions, construction très singulière, ne suit aucun modèle national.

Des travaux de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice, je tire ainsi la conclusion qu'une nouvelle réforme des institutions ne sera réussie, et vécue comme telle, que si l'on parvient au préalable à définir un projet commun, à former une volonté politique.

La réalité d'aujourd'hui, c'est qu'il existe en Europe et pour l'Europe des volontés différentes, des ambitions différentes. Tous les Etats membres ne souhaitent pas, aujourd'hui, adopter l'euro. Ceux qui ont choisi la monnaie unique n'acceptent pas tous la perspective d'une zone d'intégration économique complète, étendue à certains domaines fiscaux et sociaux. Certains Etats membres ne font pas partie de l'Otan, tous ne voudront pas construire

une défense commune avec le même degré d'engagement. Tous les Etats membres ne conçoivent pas de la même manière les questions d'asile et d'immigration.

Avec l'élargissement, ces tensions vont s'accroître mécaniquement. Je pense au marché intérieur qui, au moins pendant certaines périodes transitoires, devra tenir compte de la diversité des situations de part et d'autre de l'Europe. Je pense aussi aux débats qui, à l'intérieur de nos économies de marché, montrent que certaines conceptions du libéralisme ne font pas bon ménage avec l'idée que beaucoup d'Etats membres se font des services publics et de l'intérêt général. Je pense enfin au financement de l'Union, à la politique de solidarité entre les régions et les Etats, à la politique agricole commune, à la politique de concurrence.

Pour l'avenir, j'accepterais l'intégration différenciée à condition que la construction

de l'Union. A moins que cette avant-garde ne se constitue en dehors de l'Union, ce que je ne souhaite pas mais qui ne peut pas être exclu.

2) L'accroissement constant des pouvoirs du Parlement européen que nous constatons depuis vingt ans ne suffit pas à répondre à un certain *déficit de légitimité* de nos institutions. Mais je ne suis pas favorable à la création d'une nouvelle Chambre, qu'il s'agisse d'ailleurs d'une Chambre des représentants des Parlements nationaux ou d'une construction nouvelle à partir du comité des régions.

Il convient tout d'abord que les Parlements nationaux prennent une part plus active au suivi des affaires européennes. Dans cet esprit, leur représentation pourrait être assurée à l'intérieur des délégations ministérielles lorsque le Conseil exerce ses compétences législatives. En tout état de cause, il serait intéressant que les Parlements nationaux eux-mêmes comparent

la manière dont les Constitutions ou les pratiques nationales les associent aux affaires européennes. Si un socle commun et minimal apparaissait, pourquoi ne pas le reconnaître avec une certaine solennité ?

Il faut aussi identifier clairement la fonction législative du Conseil des ministres et élargir le champ de la décision majoritaire, ce que le traité de Nice n'a pas réellement accompli. Le maintien de la règle d'unanimité pour les questions fiscales et de sécurité sociale liées à l'existence même du marché intérieur n'est pas compatible avec nos objectifs collectifs et l'on pourrait trouver d'autres exemples d'incohérences.

Une réforme indispensable, parmi d'autres, dépend des volontés politiques nationales, et donc de celle de la France : je veux parler du mode d'élection des députés européens. Elus dans le cadre de grandes ré-

gions, ils trouveraient sans nul doute l'enracinement et la visibilité politiques qui leur font défaut aujourd'hui.

Il faudra aussi s'interroger sur le rôle du Conseil européen, de plus en plus sollicité pour des arbitrages que devrait effectuer le Conseil des ministres. Il serait souhaitable que le Conseil européen recentre ses travaux autour de ses fonctions d'orientation générale et que ses réunions soient préparées d'une manière plus transparente et plus collective, à l'intérieur du cadre institutionnel et par une implication plus grande du Conseil des ministres.

Au-delà, je crois utile de réfléchir au mode de désignation du président de la Commission. Il ne fait pas de doute que l'élection du président de la Commission modifierait profondément l'équilibre des institutions et que le président de la Commission exercerait son mandat avec une légitimité politique renforcée.

Mais les conséquences d'un tel changement doivent être précisément évaluées. Car le risque serait que le collège soit conduit à se prononcer non plus seulement en fonction de l'intérêt général européen, mais également au regard de critères plus politiques, liés par exemple au respect d'un programme de législature sur lequel se serait engagé le parti ou la coalition majoritaire au Parlement européen. Peut-être serait-on conduit en outre à s'interroger sur les missions de la Commission européenne. Certaines fonctions de nature quasi juridictionnelle pourraient être perçues comme incompatibles avec un positionnement plus politique de la Commission. La question de sa nature collégiale serait ainsi posée.

Or je crois essentiel de garder à l'esprit le rôle très particulier que le système actuel confie à la Commission. Si l'on estimait, après un examen approfondi, que les avantages de l'élection du président de la Commission l'emportaient sur les risques, un équilibre devrait alors être trouvé entre la légitimité plus di-

## Pourquoi ne pas prévoir un dispositif de « sortie » de l'Union européenne ?

d'ensemble reste compréhensible et que les engagements des uns et des autres demeurent cohérents. Ce qui s'oppose naturellement au démantèlement anarchique de l'acquis actuel – pas d'Europe « à la carte » – mais oblige aussi à concevoir tout projet de coopération renforcée avec une certaine rigueur : à l'intérieur de la zone euro, serait-il concevable que quelques-uns seulement décident d'approfondir leur coopération fiscale ou sociale ?

La question se poserait de manière un peu différente s'il devait apparaître en Europe une avant-garde plus structurée parce que l'on peut bien imaginer que ce noyau d'Etats aura besoin d'une structure institutionnelle et qu'il faudra alors définir sa relation avec les institu-



recte du président et la nécessité que le droit d'initiative législative continue à s'exercer dans l'intérêt général européen et que la Commission conserve une fonction naturelle de médiateur entre des intérêts nationaux et politiques parfois divergents.

Enfin, l'équilibre institutionnel d'ensemble devrait être revu. Les traditions démocratiques européennes accordent en général à l'exécutif élu, responsable devant le Parlement, la capacité de dissoudre l'As-

### *Evitons de proposer pour l'UE des modèles calqués sur la pratique des Etats fédéraux*

semblée. En l'espèce, il serait concevable que le droit de dissolution du Parlement européen soit exercé, soit par le président de la Commission après accord du Conseil européen, soit par le Conseil européen sur proposition du président de la Commission.

3) Que personne ne se trompe. Dès lors qu'il s'agit d'énoncer des droits et principes fondamentaux, de définir les pouvoirs des institutions, d'organiser leur fonctionnement et d'attribuer des compétences à l'ensemble ainsi créé, un processus de nature constitutionnelle est engagé. Constitution ou pacte constitutionnel ? Peu importe, à ce stade. Commençons par inscrire nos droits fondamentaux dans les traités et à simplifier ces derniers.

Chacun souhaiterait que les traités soient simples. Chacun se rend compte aussitôt que la complexité de nos textes traduit les étapes successives de la construction européenne et les compromis des négociateurs. Est-il vraiment possible, comme le demande la déclaration de Nice, de réaliser cette opération « sans en changer le sens » ? Peut-on ignorer la complexité qu'apportent au traité les exceptions et dérogations diverses ac-

cordées à certains Etats membres ou encore la coexistence de procédures communautaires et intergouvernementales ? La complexité actuelle résulte de choix politiques. Simplifier, c'est les remettre en cause. Je crois donc que toute opération de simplification engagée sans volonté de changement aura du mal à remplir son objectif.

Au-delà, nos textes fondamentaux doivent pouvoir évoluer. Faire dépendre tout changement, quelle qu'en soit la portée, de la procédure des ratifications nationales me paraît une contrainte excessive. Il doit être possible de ré-

server la procédure solennelle aux modifications des dispositions les plus fondamentales de nos traités et de prévoir une procédure simplifiée pour les modifications des dispositions mineures.

Il faudra aussi s'interroger sur la possibilité qu'un Etat membre décide de quitter l'Union européenne. Un tel dispositif n'existe pas aujourd'hui, mais l'augmentation du nombre des membres de l'Union multiplie les risques que, de manière tout à fait démocratique, des Parlements ou des peuples européens refusent des évolutions pourtant acceptées par tous les gouvernements à l'occasion des conférences de révision des traités.

4) Les règles européennes semblent parfois trop précises et paraissent dans certains cas ignorer les pratiques nationales et la manière spécifique dont chaque Etat conduit ses politiques. Elles heurtent alors les traditions, les identités, bref, la manière dont les peuples, au fil des siècles, ont construit leur nation. Par ailleurs, elles méconnaissent parfois la répartition des compétences que certains Etats membres ont instaurée entre le niveau national et les régions, tout particu-

lièrement les régions qui exercent des pouvoirs législatifs.

Première observation : l'Europe n'est pas un Etat. Tout le monde en Europe s'accorde pour condamner la perspective, ou plutôt le mythe, d'un « super-Etat » européen. Evitons donc de proposer pour l'Union des modèles calqués sur la pratique des Etats fédéraux.

Deuxième considération : la flexibilité des traités de l'Union doit être préservée, pour ne pas entraver les évolutions ultérieures de la construction européenne. C'est un devoir pour les générations à venir.

Troisième considération : la diversité des systèmes nationaux, protégée par le principe de l'autonomie institutionnelle, doit être prise en compte. Tous les Etats ne sont pas organisés de la même manière et chacun administre son territoire comme il l'entend. Ce qui est subsidiaire pour certains n'est pas subsidiaire pour d'autres.

Avec ces quelques observations sur les enjeux du débat institutionnel européen, je voudrais surtout souligner qu'il nous faut continuer à construire l'Union des Etats et des peuples d'Europe. Une Union qui accepte, et même recherche, sans arrogance, le dialogue avec les autres cultures, dont le modèle social concilie la liberté économique et une certaine notion de l'équité et de la dignité, auxquelles chaque citoyen a droit. Une Union qui fédère dans certains domaines la souveraineté des nations pour justement, avec la force nouvelle acquise ensemble, redonner à chacune d'entre elles la voix et le poids qui font désormais défaut à l'action solitaire.

\* Commissaire européen, responsable de la politique régionale et de la réforme des institutions ; ancien ministre. Ce texte est extrait d'une note personnelle adressée par M. Barnier à ses collègues de la Commission, le 17 octobre (son intégralité peut être consultée sur <http://europa.eu.int/comm/commissioners/barnier/index-fr.htm>)



# Paris, Berlin et la convention

Les événements survenus le 11 septembre aux Etats-Unis et ses implications internationales ont mobilisé l'actualité des dernières semaines. De ce fait, le pas récent franchi par l'Union européenne sur la voie de ses ré-

des représentants des gouvernements, de la Commission, du Parlement européen et des Parlements nationaux. Elle devrait offrir un statut d'observateur aux pays candidats à l'adhésion et associer les représentants de la société civile organisée qui auraient ainsi leur mot à dire sur l'avenir de l'Europe.

Cette nouvelle méthode constitue une ouverture politique significative envers les citoyens de l'Union qui se sont souvent sentis tenus à l'écart des décisions européennes. Elle signifie que, désormais, la définition des objectifs et des tâches de la construction européenne ne sera plus seulement une question réglée par des ministres et des hauts fonctionnaires nationaux. Le traité de Nice a en effet montré les limites d'une négociation intergouvernementale qui ne permet que des compromis à minima. Une convention associant, en plus des gouvernements, en amont de la décision, des députés nationaux et européens et des représentants de la Commission, aura la possibilité de se montrer plus inventive et plus ambitieuse.

Un maillon essentiel fait cependant défaut au dispositif qui devra être arrêté, en décembre 2001, au Conseil européen de Laeken. Il n'est pas prévu que la future convention soit saisie d'un avant-projet dans lequel serait formulée une série d'ambitions et d'options pour la négociation. Or il convient de pallier

rapidement ce manque si l'on ne veut pas que la convention soit prise au piège de la « case départ ».

Trois options sont envisageables pour voir s'engager la nécessaire réflexion qui devrait nourrir les travaux de la convention. La première reviendrait à confier la rédaction d'un avant-projet à la Commission européenne, institution à la fois d'ex-

pertise et de réflexion politique habituée à inventer des scénarios sur l'avenir de l'Union. Cette solution est tout à fait envisageable, mais ne ferait-elle pas courir à la Commission le risque d'être ensuite jugé et partie à la convention ?

La seconde option tendrait à confier la responsabilité de l'avant-projet à un groupe de hautes personnalités politiques

qui, une fois leur travail accompli, se retireraient sur l'Aventin.

L'articulation nécessaire entre les travaux de ce groupe de sages et ceux de la convention ne serait cependant pas assurée.

En outre, si ce groupe de sages est totalement déconnecté des institutions existantes, la convention pourrait être tentée de considérer ses conclusions comme ne correspondant pas

aux besoins politiques du moment et les écartier.

Par conséquent, une troisième hypothèse plus réaliste paraît se dessiner et doit être soutenue. Elle consisterait à confier la rédaction d'un avant-projet au Praesidium de la convention. Avant même que la convention ne soit constituée dans son ensemble, chacune de ses futures composantes (gouvernements,

Commission, Parlement européen et Parlements nationaux) désignerait respectivement un représentant au sein de ce Praesidium. Après avoir reçu la confiance du Conseil européen, ce Praesidium volontairement resserré à quatre membres devrait se réunir dès le début de l'année 2002, afin que la Convention soit immédiatement saisie d'un document de travail. Le président de la convention devrait par la suite être désigné parmi les quatre membres du Praesidium.

Si la France et l'Allemagne, comme elles l'affirment régulièrement, se montrent réellement attachées à ce que les réformes institutionnelles de l'Union soient effectives pour accueillir de nouveaux Etats membres dans les meilleures conditions, elles devraient prendre la responsabilité de proposer ce maillon manquant dans une lettre adressée à tous leurs partenaires avant le Conseil européen de Laeken. Cette solution présenterait l'avantage de conjurer le risque de la « table rase » et de préserver l'esprit de la méthode communautaire qu'il s'agit moins d'écartier que de hisser au niveau politique et démocratique auquel l'Union européenne doit désormais se situer.

« Directeur adjoint du Cerl à Sciences po Paris ; Professeur émérite des universités à Sciences po Grenoble et Paris.



PAR CHRISTIAN LEQUESNE ET JEAN-LOUIS QUERMONNE

formes institutionnelles a eu tendance à passer inaperçu. Pourtant, les Quinze se sont mis d'accord sur une procédure de réforme des institutions européennes qui devrait consacrer l'abandon du monopole des conférences diplomatiques pour la révision des traités.

Sous l'impulsion de la présidence belge de l'Union, un consensus de principe paraît s'être dégagé sur le fait qu'une convention devrait au préalable préparer les réformes institutionnelles de l'Union que les gouvernements auront à adopter en 2004. Inspirée de l'encente qui a élaboré la récente Charte des droits fondamentaux, la convention devrait débiter ses travaux au printemps 2002 en associant



### Jean-Noël JEANNENEY - *Président*

#### De Europartenaires

" Les Grecs avaient déjà compris l'essentiel : la nymphe Europe, telle qu'enlevée par Zeus sur les rivages phéniciens en direction d'un Occident magnifique et mythique, plutôt qu'une forme humaine achevée fut d'abord une ambition, une espérance, une force en mouvement.

Nous concevons notre effort selon cette leçon : contribution modeste et résolue à une entreprise en devenir qui doit conduire notre continent, après des siècles de fer et de sang, à une unification pour la paix. Ne cherchons pas, de façon trop cartésienne, à en fixer à l'avance la structure définitive ; elle se définira en marchant.

Il ne s'agit pas, au reste, de table rase. L'héritage culturel et affectif du passé est riche et le fait national, purgé de ses dévergondages, demeure une source d'inspiration sans pareille. Mais les évolutions de la planète exigent qu'à partir de lui des délégations de souveraineté, sagement réfléchies, fondent une solidarité inédite.

Pour que les peuples y consentent, il ne faut pas seulement qu'ils se persuadent que leur bien-être s'en trouvera renforcé, ce qui est certain, et leur tranquillité protégée, ce qui est probable. Il faut aussi qu'ils éprouvent fièrement que leur Europe s'est donné les moyens, pour le prochain siècle, de parler au monde d'une voix originale, et de peser, selon son génie propre, sur son histoire future. Ainsi se l'approprièrent-ils. Ainsi prospérera-t-elle."

---

**Jean-Noël Jeanneney** est né en avril 1942. Après des études aux lycées Montaigne et Louis-le-Grand, il est reçu à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm où il est élève de 1961 à 1966.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris en 1964, agrégé d'histoire en 1965, il consacre une année, avant son service militaire, à faire le tour du monde grâce à une bourse Singer-Polignac (*Le Riz et le rouge, Cinq mois en Extrême-Orient*, Le Seuil, 1969).

Il enseigne ensuite l'histoire contemporaine à l'université de Nanterre comme assistant puis maître-assistant. Docteur ès lettres, en 1975, avec une thèse sur *François de Wendel en République, l'Argent et le pouvoir* (Le Seuil, 1976), il est nommé professeur des universités à Sciences-po en 1977. Il y enseigne depuis lors l'histoire politique et l'histoire des médias, sujets sur lesquels il a publié de nombreux ouvrages (notamment *Le Monde de Beuve-Méry*, en collaboration avec Jacques Julliard, 1979, *L'Argent caché*, 1981, *Télévision nouvelle mémoire*, 1982, *Concordances des temps, Chroniques sur l'actualité du passé*, 1987 et 1991, *Georges Mandel, l'homme qu'on attendait*, 1991). Ses derniers livres sont consacrés à un essai sur la gauche (*L'Avenir vient de loin*, 1994, à *Une Histoire des médias des origines à nos jours*, 1966, 3<sup>e</sup> ed. 2000), à une réflexion sur *Le passé dans le présent, l'historien, le juge et le journaliste*, 1998, et à un travail collectif *L'Echo du siècle, dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, 1999, recueil d'interventions *La République a besoin d'Histoire*, 2000, la direction d'une publication collective *Une idée fausse est un fait vrai* et *Les stéréotypes nationaux en Europe*, 2000. Il publie, en octobre 2001, *L'histoire va-t-elle plus vite? Variations sur un vertige* aux Editions Gallimard.

Il est aussi l'auteur de nombreux documentaires historiques pour la télévision et il appartient à l'équipe fondatrice de la revue *L'Histoire*. Il préside, depuis 1991, le Conseil scientifique de l'Institut d'Histoire du temps présent. Il est membre du Conseil de surveillance des éditions du Seuil, membre du Conseil d'administration de l'École normale supérieure, président d'honneur du Festival international du film historique de Pessac, et président du Conseil d'orientation de la chaîne de télévision câblée " Histoire ". Il produit l'émission hebdomadaire " Concordance des temps " sur France Culture et est chroniqueur au *Journal du Dimanche*.



Il a exercé d'autre part, par intervalles, diverses activités publiques : président de Radio France et de Radio France internationale de 1982 à 1986, président de la Mission du Bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1988-1989), secrétaire d'Etat au Commerce extérieur (1991-1992) et à la Communication (1992-1993). Il a été conseiller régional de Franche-Comté de 1992 à 1998. Il préside l'association Européennes depuis mars 1998.

**Europe: pour aller plus loin** Jean-Noël Jeanneney, Pascal Lamy, Henri Nallet, Dominique Strauss-Kahn.

Il était temps. Le débat public sur l'avenir de l'Europe est enfin lancé avec éclat. Le contraste devenait préoccupant, en France, entre l'importance capitale de l'enjeu et l'atonie du forum, à l'exception des cercles spécialisés. Dernière en date, l'intervention de Lionel Jospin, succédant à quelques autres voix fortes, en appelle aux contributions de toutes parts. En voici une, pour servir la définition d'une doctrine. L'urgence de celle-ci vient d'être confirmée brutalement par le vote irlandais, résultat inquiétant des ambiguïtés dominantes.

L'idée d'une accélération continue de l'histoire ne vaut certainement pas pour la construction européenne, depuis plus d'un demi-siècle. Celle-ci a progressé selon une alternance de moments de précipitation et de périodes de latence. Or, la France, presque toujours, a joué par son impulsion un rôle décisif dans les changements de rythme, soit vers le succès (CECA, années Giscard, années Mitterrand-Delors, création de l'euro), soit dans le cas des tentatives avortées (Communauté européenne de défense en 1954, plan Fouchet en 1962). Seul le Marché commun et l'Euratom ont démarré ailleurs qu'à Paris (à cause du naufrage de la CED au Palais-Bourbon qui nous avait disqualifiés), mais très vite, pendant la négociation et la mise en route, La France a repris une place centrale dans le processus, à la fin de la Quatrième République puis avec de Gaulle lorsque celui-ci a décidé d'avancer sur une route qu'il n'avait pas ouverte lui-même. La richesse de cette histoire ne rendait que plus étrange, et, pour beaucoup de nos partenaires, incompréhensible, que notre pays continuât de rester en arrière de la main.

Si nous avons décidé, pour on ne sait quel motif, qu'il vaudrait mieux repousser les nouveaux élans aux calendes grecques, on aurait pu peut-être, s'accommoder de cette passivité sans précédent. Seulement il se trouve que le statu quo est de toute façon impossible, à cause des changements profonds, par rapport au passé, du paysage où s'inscrit la construction européenne.

Pour aller du diagnostic à la prescription, distinguons donc ce qui est neuf, ce qui évolue et ce qui perdure. Du côté du nouveau, deux données dominent, l'une planétaire, la mondialisation, l'autre continentale, l'élargissement: chacune étant de vaste conséquence.

La mondialisation, quoique moins inédite qu'on ne le dit souvent, prend une intensité spécifique, qui modifie les équilibres. Les migrations s'accroissent. Marchandises, capitaux, informations circulent de plus en plus nombreux et de plus en plus vite -non sans des effets positifs pour le mieux-être global, au moins dans les pays développés. De toute façon c'est un fait qu'on n'empêchera pas de s'affirmer. Mais il fait surgir des défis nouveaux, à la fois dans nos sociétés, pour l'identité européenne et pour les ambitions qui sont propres à notre continent.

Quant à l'élargissement, il n'est plus un sujet d'interrogations. C'est une donnée objective.



---

## STRATEGIES FRANCAISES

---

L'augmentation du nombre de membres exclut le maintien des mêmes leviers et des mêmes institutions. Car la difficulté de gérer techniquement le fonctionnement de l'Union n'augmente pas de manière arithmétique, mais géométrique. Elle doit trouver une nouvelle manière de se gouverner.

Les ressorts historiques du dynamisme, d'autre part, s'affaiblissent. Il s'agit de ces deux aspirations qui ont toujours joué un rôle essentiel dans la marche en avant, permettant de dépasser les obsessions, rancœurs et crispations nationales: à savoir la paix et la prospérité.

La paix? Rien de plus efficace, pour se rassembler, que la crainte du Grand Turc ou de Joseph Staline. Le premier fédérateur, dans l'aventure européenne, était extérieur. A présent, la menace de conflits est diffuse et indéterminée. Quant au souvenir des déchirements intestins du continent, de la Grande Guerre, de l'échec du pacifisme ultérieur, du Second Conflit mondial, il perd, le temps passant, de sa capacité de stimulation: l'aiguillon s'émousse car le succès diminue l'angoisse. Il faut donc un effort plus rationnel, moins instinctif, plus pédagogique, pour se persuader que le rapprochement organique et délibéré des peuples d'Europe est une garantie contre la barbarie belliciste. Le choix est de plus en plus clair entre un système marqué par la prépondérance américaine et un monde multipolaire où l'Europe constitue l'un des grands centres d'influence: autant dans le règlement des conflits qui ne manqueront pas de resurgir sous des formes inattendues que pour faire valoir son modèle propre, à côté de celui des Etats-Unis, qui est autre.

La prospérité? En dépit des incertitudes américaines, le sentiment prévaut qu'on est en passe de sortir de la dépression pluridécennale que l'Europe occidentale a traversée. D'où le risque que se répande un sentiment fallacieux: la mondialisation dispenserait d'une organisation continentale vigoureuse -échelon dont on pourrait, au fond, se passer. Dangereuse illusion: une hégémonie américaine ne peut pas fonder un monde stable.

Un troisième ressort, en revanche, s'affirme comme décisif: le souci de promouvoir une certaine idée de la vie collective. Et voilà bien ce qui dure: la responsabilité historique de la gauche. Si la paix et la prospérité concernent tous les citoyens, la défense et l'amélioration de notre système propre d'organisation collective est au premier chef, et constamment, son affaire. Les principes s'en retrouvent, avec des variantes, dans les principaux pays de l'Union actuelle: gratuité de l'éducation de base, prise en charge collective de la santé et de la vieillesse, refus de toute discrimination raciale, abolition de la peine de mort... L'Europe est l'endroit au monde où la vie est la moins dure aux hommes et aux femmes, la moins impitoyable pour les faibles.

Afin d'entretenir cet héritage sans pareil, l'étatisation a perdu, sauf exception, ses vertus, mais la régulation et la redistribution demeurent essentielles. Et pour le faire prospérer contre la violence des forces adverses, la gauche ne peut être efficace que dans l'espace européen. Il est donc urgent qu'elle y imprime sa marque. Sa dérobade serait dramatique et impardonnable.

Certes, les libres échanges, dans tous les secteurs, favorisent l'économie sur le long terme. Mais la "main invisible" du marché ne suffit pas pour créer le meilleur des mondes, bien loin de là. La gauche doit être ici catégorique (et sûre de sa différence). L'argent n'est pas une valeur en soi et ne peut pas être la mesure du succès. Dans le champ de la culture et des médias, en particulier, il serait ravageur d'accepter de considérer les œuvres et les productions comme des marchandises semblables aux autres.



---

## STRATEGIES FRANCAISES

---

La mondialisation doit être abordée par la gauche, sous cet éclairage, comme un motif pressant de construire l'Europe. Car un objectif primordial de notre XXI<sup>e</sup> siècle est d'éviter décidément, ce règne sans contrepoids de l'économie de marché pesant sur une grande diversité de pouvoirs nationaux et jouant de leur division pour imposer un modèle social et culturel qui n'est pas le nôtre.

Pour que la politique balance la puissance des marchés, la dimension continentale est assurément indispensable, dans l'univers tel qu'il est. A condition qu'à cette hauteur une puissance publique soit à même de traduire une identité, d'imposer une différence, d'incarner une volonté. Sinon, à quoi bon? Par bonheur, c'est possible, et la France peut y retrouver un rôle majeur.

Pendant longtemps (ce fut la "méthode Monnet"), l'Europe a été l'affaire des seules élites, confiée à des mains expertes opérant en catimini. On se persuadait que le mouvement déclenché, même dans le brouillard, permettrait au moins d'avancer. Cette époque a eu ses mérites et a produit des résultats incontestables. Elle est à présent dépassée. Il ne suffit plus désormais de répéter les incantations sur l'implication nécessaire des citoyens. Le souci de celle-ci doit dominer la démarche. Il exige des dirigeants de gauche des prises de position solennelles et un didactisme civique inlassable. Il doit irriguer aussi toute la réflexion sur les institutions.

Plusieurs des propositions opportunes du premier ministre s'inscrivent dans cette ligne: la réforme du système d'élection des députés de Strasbourg, la politisation du choix du président de la Commission, l'association plus étroite des parlements nationaux aux décisions. En vérité, tout ce qui rendra, pour les Européens, le débat plus lisible et plus intéressant en le personnifiant davantage et en clarifiant les antagonismes démocratiques va dans le bon sens.

Sera-ce assez pour donner à l'Union cette personnalité qui en fera une "Europe européenne", comme disait de Gaulle? Ne nous cachons pas une évidence: la dimension de la "Grande Europe" empêchera qu'avant longtemps elle puisse dégager une volonté assez forte pour répondre à l'exigence historique d'une politique sociale et industrielle au-dedans, et au-dehors d'une action commune, servie par les instruments de force adéquats. Elle peut constituer un marché commun qui favorise le mieux-être des populations. Sa souplesse lui permettra de s'ouvrir vers le monde méditerranéen, préoccupation indispensable. Mais elle ne se prête pas, à court et à moyen terme, à l'action plus volontariste dont nous avons besoin.

Il n'en est pas moins nécessaire que les institutions de cette Europe élargie évoluent par rapport à la situation d'aujourd'hui; pour qu'elle ne soit pas paralysée par le nombre, dans les trois pointes du "triangle" que constituent ses institutions majeures (Conseil, Commission, Parlement); pour qu'on rompe avec la tendance actuelle qui consiste à décider à la majorité tout ce qui va dans le sens du libéralisme et de la concurrence et à l'unanimité tout ce qui sert la solidarité.

La Commission "reformatée" devrait être politiquement homogène pour que son action soit claire et comprise et bénéficie d'une opposition elle-même bien visible. Il faudra dépasser, pour assurer à la fois la cohérence de son action et l'intérêt des opinions publiques, le principe d'un exécutif à la manière suisse, où toutes les tendances "raisonnables" sont représentées et, se surveillant sans relâche, se paralysent souvent. Cessons donc de prôner à Bruxelles les effets néfastes que provoque en France notre malencontreuse cohabitation.



---

## STRATEGIES FRANCAISES

---

Le Conseil des ministres, expression directe de la souveraineté des états membres, sera musclé afin qu'il ait les moyens de concevoir des stratégies de long terme. Il est sain que dans chaque pays des vice-premiers ministres s'y consacrent exclusivement.

Le Parlement devra être élu d'une manière qui garantisse, au moins pour une moitié des députés, un lien plus direct avec les citoyens. Puisqu'il a le pouvoir de congédier la Commission, il serait logique qu'il puisse être lui-même dissous. Son autorité n'y perdrait rien, au contraire, et sa sagesse pas davantage.

Il faut enfin la clarification des compétences et du contenu de la subsidiarité, le souhait exprimé à Nice à cet égard devant être approuvé et servi: nécessité à la fois d'efficacité pratique et de visibilité démocratique.

Oui. Mais tout cela ne suffira pas. Il faut garder la possibilité d'affirmer, à la base d'une conception ambitieuse de l'Europe, le principe d'une force ramassée au cœur d'une solidarité continentale, d'un ensemble plus étroit à l'intérieur d'un autre. Non pour exclure personne, ni pour créer une hiérarchie: la porte restera ouverte aux partenaires, pour l'avenir, ce qui protégera contre l'impression d'un cadennassage qui excluerait des pays ravalés dans une situation d'infériorité humiliante. Ce dont il s'agit, c'est de montrer le chemin dans la direction que nous souhaitons. Comment faire?

On ne peut pas attendre que s'agrègent et se coagulent les divers sous-ensembles des "coopérations renforcées" qui sont susceptibles de se constituer autour de quelques actions: ce serait trop long et trop aléatoire, trop peu clair et trop peu simple devant l'opinion.

Nous proposons donc d'avancer selon deux étapes. Il s'agirait d'abord d'offrir à l'Allemagne, en réinsufflant l'énergie de l'élan initial, une union à deux renforcée. On constate que dans tous les cas de progrès, jadis et naguère, l'axe franco-allemand a été essentiel -et même indispensable, soit à l'origine de chaque étape, soit aussitôt après que le mouvement a été lancé par la France. Aujourd'hui le courant passe mal entre nos deux pays, faute que nous ayions, chez nous, jusqu'à hier, assez nettement pris parti, faute qu'on s'accorde et même qu'on s'écoute. Ce moteur essentiel fait défaut. Or, même si nos partenaires se sont parfois irrités de son rôle central, ils se sont toujours tournés, en fait, vers nos deux capitales. L'éloignement intervenu entre elles ne les rassure pas, elle les désoriente. Par un signal fort, inversons le courant.

Il reviendrait à cette entreprise ambitieuse de resserrer les liens dans toutes sortes de domaines : économique, bien sûr, scientifique, universitaire, linguistique, audiovisuel (saluons Arte) diplomatique, militaire (la "force de projection" commune étant renforcée, les industries de l'armement terrestre naval et aérien rapprochées).

Au service de cette démarche franco-allemande, quelles institutions? Elles devraient permettre de surmonter une controverse qui fut si délétère parmi les passions des années 60, l'opposition des deux thèses (spécialement virulente et explicite à l'époque du plan Fouchet), de "l'intégration" et de "l'Europe des nations", la délégation ou l'harmonisation. Quelle part faire aux instances communautaires et quelle part à l'intergouvernemental? Dans un binôme qui pourrait se fonder sur un Congrès composé de représentants des deux Parlements, des réunions ministérielles fréquentes entre les deux cabinets, un secrétariat permanent, cette controverse perdrait de son effet pernicieux et paralysant.



Rien de claquemuré dans cette dyade, mais un appel au ralliement ultérieur d'autres partenaires, aussi rapide que possible. Il s'agirait de prouver le mouvement en marchant, de retrouver les vertus du gradualisme, de donner envie à d'autres, selon le principe de Parmentier, de rejoindre - en adhérant au modèle de l'indépendance au-dehors et de la solidarité sociale au dedans.

Ainsi en viendra-t-on naturellement et bientôt, à partir de la familiarité spécifique qu'a créée, entre douze nations, le ralliement à l'euro, à affirmer un ensemble spécifique, une force ramassée: les pays qui ont accompli ce choix ont d'ores et déjà manifesté une détermination, qui est de bon augure, au service d'une identité active. On susciterait enfin ce gouvernement économique qui est à juste titre réclamé de longue date par la gauche française (et qui serait représenté à titre collectif dans les enceintes internationales concernées). On pourrait y assurer, mieux qu'à trente partenaires, une réaction collective influente, diplomatique et militaire, dans le cas des crises graves qui surgiront forcément.

Concluons sur la Constitution. Elle n'est pas un but en soi. Elle exige d'abord un accord sur les buts politiques comme sur la démarche. Mais dès qu'aura abouti l'effort conceptuel, politique et diplomatique, elle aura l'avantage, en s'adressant aux peuples, de symboliser le nouveau départ et de stimuler l'intérêt des nations, partant leur adhésion. C'est assez dire que le texte fondateur devra être adopté par référendum et rédigé dans une langue élégante et limpide, libre des jargons qui obscurcissent, au prétexte d'être techniques, les principes et les politiques.

Jean-Noël Jeanneney

### **connaître hier pour comprendre demain**

Jean-Noël Jeanneney, président d'Europartenaires est venu présenter à Hourtin son dernier livre : "L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision". Il nous fait part de sa réflexion sur la nécessité de s'intéresser à l'histoire de la radio et de la télévision pour mieux appréhender notre société d'aujourd'hui et de demain.

- o Atlantica : Pourquoi avez-vous tenu à écrire un dictionnaire de la radio et de la télévision à l'heure de la mondialisation et de la montée d'Internet ? o Jean-Noël Jeanneney : C'est par un souci plus civique que scientifique, en tant qu'historien et acteur citoyen que j'ai voulu faire ce dictionnaire. C'est aussi l'occasion de scander une ouverture d'amitié. J'ai lancé ce séminaire il y a deux décennies avec 25 collaborateurs, parce qu'il me paraissait impossible que l'Histoire ne s'occupe pas de la radio et de la télévision. Comment faire l'histoire de notre siècle sans ces deux médias ? (...) Aussi, j'ai voulu faire le point des connaissances accumulées. C'était pour moi une volonté aussi bien affective qu'intellectuelle. Mon livre comporte quelques 250 entrées pour rendre compte de l'état des connaissances. Mon but est d'être acteur, donner à connaître le passé au service de l'action.
- A. : Comment éclairer notre présent et l'avenir à partir du passé ?
- J.-N. J. : A ce propos, voici deux exemples. Premièrement on dit "c'est terrible, la télévision rabougrit la pensée et les débats politiques". Notamment avec les "sound bites", c'est-à-dire les phrases de 7 secondes maximum utilisées par les politiques pour être repris. Et tout le monde dit "c'est scandaleux, on caricature les débats", alors que ce n'est pas nouveau. Jules César faisait déjà ça ! Tout le monde connaît "Veni, Vidi, Vici".



Deuxièmement, on dit qu'Internet va ouvrir une ère nouvelle et que les nouveaux médias vont chasser et tuer les autres. Plus largement l'histoire nous apprend que les tendances profondes définissent le présent. Le monde est particulièrement émotif. C'est comme dans l'île du professeur Calys dans Tintin\*. Les champignons grossissent de plus en plus et puis plus rien. Il est donc utile de rappeler les phénomènes de longue durée.

*L'Express du 04/10/2001*

### **Le passé décomposé**

**Lorsque l'Histoire s'emballe, qui, du romancier ou de l'historien, est le mieux placé pour la décrypter? Rencontre entre Jean d'Ormesson et Jean-Noël Jeanneney**

Quand L'Express réunit Jean d'Ormesson et Jean-Noël Jeanneney, il n'a pas besoin de les présenter l'un à l'autre. A la terrasse du Press Club, ces deux normaliens, qui se fréquentent et s'apprécient de longue date, font assaut de courtoisie, se dédicçant leur dernier livre avant d'évoquer cette expédition qu'ils firent ensemble sur les sommets caucasiens, en 1989. Aujourd'hui, ce sont d'autres cimes, celles de l'Histoire avec un grand «h», qui les réunissent, puisque chacun vient de publier un livre ayant pour ambition d'offrir une vue panoramique sur la façon dont s'écrit - mais aussi se lit - le passé. Nos alpinistes ont choisi deux versants différents pour atteindre leur sommet. L'un a emprunté la voie du roman, l'autre celle de l'essai.

Ainsi Jean d'Ormesson, sous le prétexte de l'enterrement d'un ami proche, remonte le destin d'un homme libre qui ne voulait laisser aucune trace derrière lui et ne prétendait à rien d'autre qu'à un égoïste bonheur. Dans *Voyez comme on danse*, d'Ormesson déroule une trame fantaisiste et érudite où s'entrecroisent les histoires, les personnages. De Lucky Luciano au valet de chambre de Hitler, en passant par Artur Rubinstein ou les pilotes de l'escadrille Normandie-Niémen, chaque mini-roman à l'intérieur du grand est une leçon de perspective et d'histoire, de vie et de sagesse aussi, où l'auteur considère les drames de l'Histoire en marche.

Plus conceptuel, Jeanneney l'essayiste, qui dirigea la mission du bicentenaire de la Révolution, réfléchit, lui, sur la question que chacun se pose depuis le 11 septembre: l'Histoire s'accélère-t-elle? Dans ces «variations sur un vertige», Jeanneney, s'appuyant sur les leçons du passé, démontant les erreurs des futurologues, dépassant l'«apparence bariolée des événements», livre les clefs pour décrypter plus scientifiquement - plus sereinement aussi - les faits à la lumière de l'Histoire.

### **«L'accélération de l'Histoire est un mythe»**

Ecrits avant les attentats new-yorkais, ces deux ouvrages auraient pu se révéler caducs. Au contraire. La grille de lecture que propose Jeanneney fonctionne parfaitement. «Bush, plutôt que de jouer les cow-boys sous le coup de l'émotion, a en effet pris le temps de la réflexion pour étudier une riposte appropriée, estime Jeanneney. Et il semble avoir compris qu'on ne réglera la question qu'en allant chercher ses causes en profondeur dans l'histoire des différents protagonistes, des différentes religions. De ce point de vue, l'actualité donne une vraie claque aux thèses de Fukuyama, comme à celles de Huntington, que je réfute dans mon livre. Le premier annonçait la fin de l'Histoire et le triomphe des démocraties. On mesure combien il s'est trompé. Le second, tout aussi simplificateur, prédisait le choc des civilisations.



---

## STRATEGIES FRANCAISES

---

Là encore, Bush a montré, en refusant l'amalgame, qu'il ne s'agit pas d'un affrontement entre chrétiens et musulmans, et que ces actes ne sont le fait que d'une minorité de terroristes.»

D'Ormesson approuve. «Jean-Noël est historien, moi, romancier. Mais tous deux nous sommes sensibles à ce passage du temps. Le 11 septembre, c'est la rapidité avec laquelle nous avons eu le sentiment de changer de monde qui a choqué. Et Bush a eu le bon sens de réinjecter de la lenteur dans ce processus. L'accélération de l'Histoire est un mythe. Depuis l'Antiquité, le monde a toujours redouté que l'avenir lui tombe dessus.» Jeanneney enfonce le clou: «A chaque époque, des vieillards ont décrété que tout s'accélérait, qu'on allait vers le gouffre, simplement parce que leur fin approchait. Bien sûr, les sciences et les techniques progressent très vite, mais beaucoup d'autres rythmes, d'origine lointaine, imposent leur lenteur, leur complexité.»

L'autre leçon du 11 septembre serait-elle la consécration du romancier, les auteurs de thrillers ayant su devancer les événements? D'Ormesson: «Vous connaissez ce mot des Goncourt? "Le roman est l'Histoire qui aurait pu être et l'Histoire est un roman qui a été." Ici, la réalité a imité l'art et, en forçant un peu le trait, on pourrait dire que le 11 septembre est l'intrusion du roman dans l'histoire américaine. Pourtant, l'invention du réel reste plus forte que tout. Personne n'osait même imaginer que des gens armés de simples couteaux pourraient ébranler le mythe américain.»

Jeanneney, lui, prêche pour sa paroisse: «Quoi que l'on dise sur la relativité de l'Histoire, elle s'accroche malgré tout à un certain nombre de faits. Quand on écrit: ""La marquise est sortie à cinq heures", ce n'était pas à cinq heures cinq ou cinq heures moins cinq! Nous menons une recherche anxieuse des faits. Au romancier, ensuite, de laisser aller son imagination à partir de cette réalité.» Jean d'Ormesson ajoute: «L'historien est rigoureux, alors que le romancier pratique ce qu'Aragon appelle le ""mentir-vrai", c'est-à-dire des variations qui ne sont justifiées que si ce ""mentir" aboutit à éclairer l'histoire. Nous donnons un autre regard, mais qui doit être réel.»

Le cousinage entre les deux genres serait-il donc très éloigné? «Pas du tout, rétorque Jeanneney. L'historien a besoin du romancier pour remplir les blancs qu'il a laissés. D'ailleurs, tous les grands hommes ont été influencés dans leurs décisions par leur culture romanesque: l'imagination tient un grand rôle dans l'art de la guerre et il existe des liens évidents entre terrorisme et imaginaire. L'historien se rapproche aussi du romancier quand il pratique l'uchronie, c'est-à-dire quand il se demande ce qu'il se serait passé, par exemple, si Napoléon avait gagné à Waterloo...»

Jean d'O rebondit: «Sans doute la même chose! Il y a parfois une histoire qui est plus profonde que l'Histoire, plus profonde que les faits. Et c'est à nous, romanciers, de la traquer, cette force invisible. Aujourd'hui, le roman ne peut plus s'abstraire de l'Histoire. Nous avons été tant marqués par Hitler, Staline, la Shoah, le chômage... Le romancier aide aussi l'historien en inventant des scénarios futurs. Comme Dumas, Verne, Vinci, les écrivains avancent des hypothèses qui se réaliseront ou non. Je me souviens d'amis, à l'Unesco, qui voulaient écrire un livre intitulé ""L'Histoire de l'avenir depuis les temps les plus reculés". L'idée me plaît.



---

# STRATEGIES FRANCAISES

---

L'Histoire ne se conjugue pas seulement à l'imparfait, mais aussi au futur, voire au plus-que-parfait. Plus fort encore, au futur antérieur.» Reste cet éternel dilemme: la nécessaire concordance des temps

---

Dictionnaire  
**Tout sur l'audiovisuel**  
Par Gérard Streiff

Vingt-sept spécialistes de l'audiovisuel racontent en 600 pages toute l'histoire de la radio et de la télévision en France. Le maître d'oeuvre de ce dictionnaire inédit est Jean-Noël Jeanneney, professeur à l'Institut d'études politiques à Paris, auteur de nombreux ouvrages notamment consacrés aux médias, où il a exercé diverses responsabilités. Depuis 1977, il anime un séminaire sur "Audiovisuel et Histoire" dans le cadre du cycle d'Histoire du XXe siècle de l'IEP-Paris. Cet ouvrage est, en quelque sorte, l'aboutissement de ces vingt années d'investigation. Ses co-auteurs sont d'ailleurs les chercheurs, telle Agnès Chauveau (on avait salué ici son étude sur la Haute autorité de l'audiovisuel), qui ont travaillé avec lui à ce séminaire. Le responsable de cette édition définit d'ailleurs cet ouvrage comme "une coordination de mini-essais".

Au fil de seize chapitres, l'ouvrage suit les différentes étapes de l'aventure de l'audiovisuel, rappelle les moments forts, évoque l'histoire des radios puis celle des télévisions, l'évolution des technologies, les mécanismes de fonctionnement, passe en revue les différents métiers, décrit les figures emblématiques, commente les tourments de la communication politique, brosse le portrait des grands acteurs (dont Georges Marchais ; voir à ce propos le paragraphe que lui consacre Isabelle Veyrat-Masson, où elle s'interroge sur "l'évidente dichotomie entre son succès médiatique et la sympathie des téléspectateurs"), examine les enjeux culturels, s'intéresse au traitement des questions de société, donne le regard extérieur sur cette machinerie, analyse l'attitude des publics, montre les dimensions internationales et détaille les lieux d'archives.

Chacun de ces chapitres est composé d'un certain nombre d'articles, eux-mêmes comportant d'utiles références bibliographiques, qui permettent de détailler, de A comme audimat à Z comme Zitron, cette épopée de l'audiovisuel.

On lira avec profit, par exemple, les biographies de cette génération de réalisateurs, communistes pour la plupart, qui bâtirent, sous l'oeil vigilant et complice à la fois de la direction gaulliste de la télévision, les grandes programmations des années 60. "Dans cette génération qui a fondé, après la guerre, la télévision française, Marcel Bluwal est représentatif de ces réalisateurs de dramatiques qui ont été portés par l'ambition culturelle du service public, par le développement de l'outil et par la décision d'une direction de promouvoir le réalisateur, sur le modèle du cinéma" écrit Jérôme Bourdon. En fin d'ouvrage, une chronologie égrène les épisodes de cette saga de 1915 à 1999.

En historien qui aime rappeler aux étourdis les leçons du passé, Jean-Noël Jeanneney observe que "les mutations mêmes qui s'annoncent dans le champ de la communication planétaire, impressionnantes, ne peuvent être considérées avec sang-froid qu'à la lumière des évolutions du passé dont la connaissance seule permet de résister aux fascinations de l'ébriété technologique".



Novembre 2001

LE MONDE / EURO / XV

## Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

### Un succès

**L'**EURO introduit comme monnaie européenne il y a trois ans est un succès. Soudant « irrévocablement » entre elles les onze devises qui ont pris le train dès l'origine, depuis rejointes par la drachme grecque, l'Union monétaire a parfaitement répondu au but qui lui était fixé. Les crises monétaires intra-européennes ont disparu et la zone euro est une zone de stabilité facilitant le commerce entre les pays membres.

Il est difficile d'imaginer les crises que l'Europe aurait traversées sans l'euro. Le traité de Maastricht a été signé en 1992, sur fond de grande déprime qui conduira en 1993 à la première vraie récession depuis la sortie de guerre. Pourtant, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'introduction de l'euro a été accompagnée d'une forte expansion. Ensuite, depuis la mi-2000, l'activité a brusquement ralenti au point qu'aujourd'hui la croissance de l'Euroland flirte avec le zéro.

Ces fluctuations ont provoqué des divergences entre les Européens tant du point de vue de la croissance que de l'inflation, l'une et l'autre fortes dans les petits pays et faibles dans les grands comme l'Allemagne. Les monnaies nationales n'auraient pas résisté à une telle succession de chocs rapprochés. Il aurait fallu en dévaluer certaines et peut-être même le mark, monnaie centrale dans la phase précédente. L'Europe du marché unique avait besoin de mettre fin à ces « dévaluations compétitives » qui ont remis en question tant

de fois son intégration économique depuis 1958. La domination du mark, justement, représentait la deuxième grande raison de faire l'euro. Le florin, le franc et derrière eux toutes les autres monnaies s'étaient collés au DM, politique connue en France sous le nom de « franc fort », destinée à vaincre l'inflation. Cette stratégie a été suivie dans la durée par la droite comme par la gauche avec succès, mais l'Europe était devenue une zone mark, tandis que le mark était resté la monnaie de l'Allemagne. Helmut Kohl avait compris que ce système ne fonctionnait plus parce qu'il faisait reposer sur son pays une responsabilité européenne illégitime et, dans tous les cas, insoutenable dans la durée. Il fallait que la gestion de leur monnaie revienne à l'ensemble des Européens.

L'autre ambition de l'Union européenne était de rivaliser sur le plan monétaire avec l'Amérique. C'est en revanche un échec. L'euro n'est pas devenu une monnaie achetée par les banques centrales et mise en réserve. Mais la faiblesse de la monnaie européenne vis-à-vis du billet vert sert beaucoup les exportations, donc la croissance.

Les Européens vont recevoir les pièces et les billets, parachèvement de l'Union économique et monétaire. L'effet psychologique va s'ajouter à la facilité de comparaison des prix entre les quinze pays pour rapprocher encore davantage les Européens entre eux. L'euro joue son rôle fédérateur. A la génération actuelle des hommes politiques de poursuivre le mouvement.



# Où sont passés les euromilitants ?

L'EURO dans les poches et les portefeuilles aura un impact considérable sur les Européens. Psychologiquement, la monnaie commune devrait les rapprocher, plus sûrement encore que le traité de Rome en 1958 ou la signature de l'Acte unique en 1986, deux constructions essentielles mais d'apparence lointaine pour le citoyen. Un même argent, c'est déjà un même pays. Le 1<sup>er</sup> janvier 2002 marquera l'aboutissement du long processus d'intégration de l'Europe. L'euro boucle l'œuvre engagée par les pères fondateurs, qui avaient choisi de faire l'unité du continent « en passant par l'économie ».

Voilà donc notre espace économique complètement réalisé, sans plus de frontières ni physiques ni monétaires pour les personnes, pour les biens, pour les capitaux. Espace commun où ce qui restait de rivalités malsaines – les guerres économiques portaient le nom de « dévaluations compétitives » – est aboli. La monnaie vient cimenter l'ensemble. L'Europe révée, celle de la paix par l'union, celle de la prospérité par la taille, celle de la solidarité par ses mécanismes de soutien, est devenue réalité.

Et ensuite ? L'union monétaire est-elle le point de départ de la dernière phase d'intégration européenne, c'est-à-dire l'union politique ? Ou n'est-elle qu'un point final de la stratégie engagée en 1958, sans avoir de suite ? Pour beaucoup, la monnaie devait être un catalyseur fédéral. Les écono-

Jean Monnet, Robert Schuman, Alcide de Gasperi. Lionel Jospin ou Gerhard Schröder sont des professionnels de la politique : privés d'une volonté européenne supérieure, ils défendent la souveraineté nationale au prétexte de s'en tenir à leur légitimité nationale.

Du coup, ce sont les événements qui font l'Europe. La guerre dans les Balkans a convaincu Britanniques et Français de se retrouver à Saint-Malo en 1998 pour mettre sur pied le début d'une armée européenne. Projet dont on fait grand cas mais qui reste limité à une force « projetable » de 60 000 hommes ; la défense européenne au sens large, véritable objet d'une politique commune aboutie, continuant de faire l'objet de différends radicaux. Les attentats du 11 septembre ont précipité la conclusion d'une Europe judiciaire (un mandat européen), dont le dossier était resté dans les tiroirs depuis des lustres. L'élargissement devait forcer à revoir les institutions et donner l'occasion de réfléchir au but final européen. Le sommet de Nice, fin 2000, n'a fourni que le spectacle lamentable des conflits égoïstes, et personne n'est vraiment convaincu que la réforme décidée soit applicable.

Voilà l'euro tout seul. Pointe avancée de l'intégration, mal étayée sur ses arrières, l'Europe économique et monétaire reste une demi-Europe, bancale. La mauvaise entente entre les gouvernements et la Banque centrale depuis trois ans en fournit la preu-

ve. Les critiques de l'euro, notamment celles des économistes américains comme Milton Friedman, avaient raison sur un point : maintenir la cohérence d'un tel espace, divisé par la politique et les normes sociales et où les niveaux de vie diffèrent du simple au triple, est une gageure.

## MANQUE DÉMOCRATIQUE

Comme les monnaies sont soudees et ne peuvent plus servir d'outil d'ajustement pour éviter les déchéirements, il n'y a plus que deux solutions possibles : ou bien la main-d'œuvre devient très mobile pour fuir les zones de récession comme cela se passe aux Etats-Unis, ou bien un pouvoir central réalise les immenses transferts financiers nécessaires, comme cela se passe entre les deux Allemagnes. Mais il suffit d'entendre les salariés de Moulinex pour comprendre que « travailler au pays » est une valeur dominante en Europe. Reste le scénario alternatif : à ceci près que le budget central ne pèse que 1,27 % des budgets des Quinze...

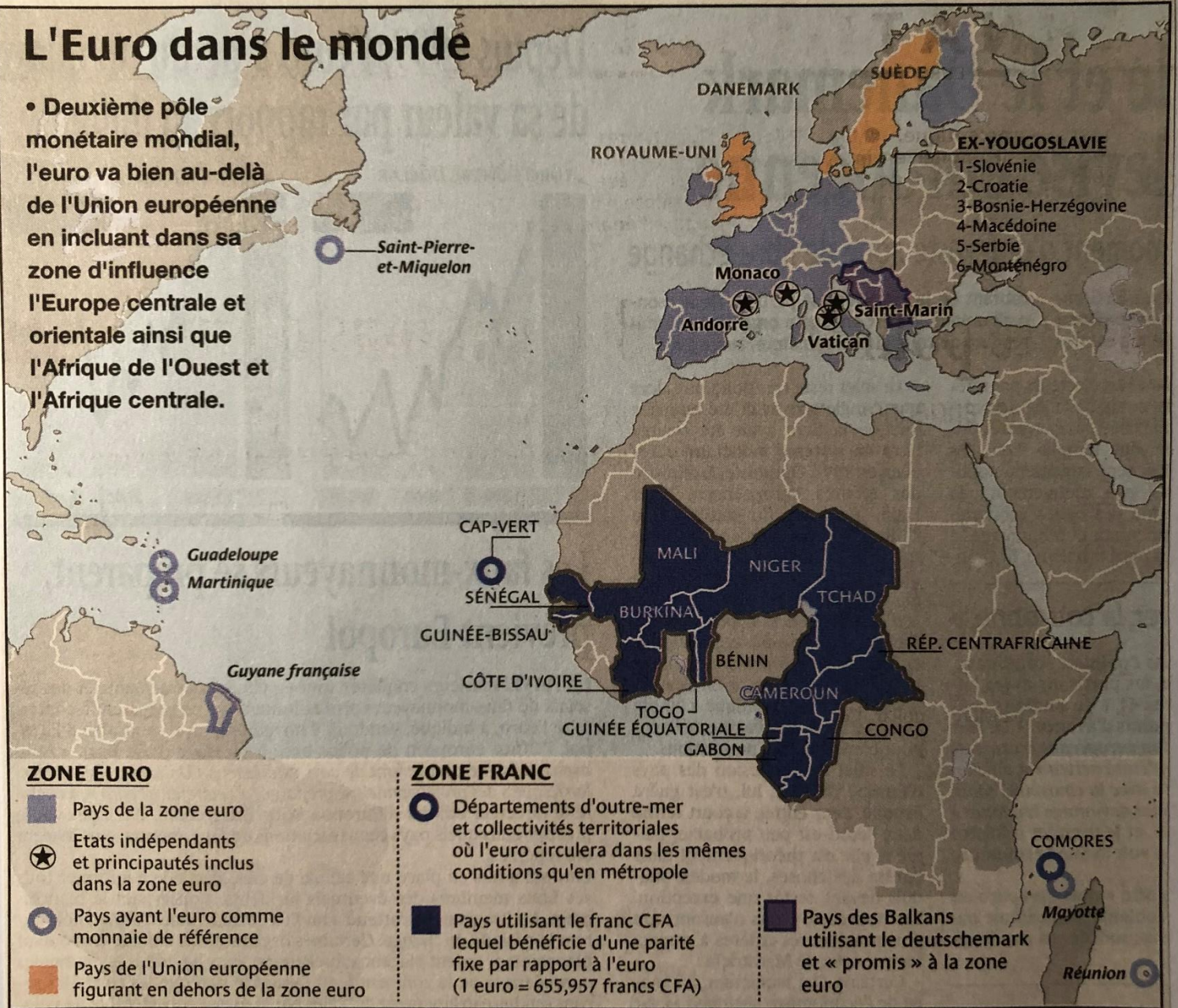
L'effet psychologique de l'euro vaincra-t-il toutes ces résistances ? Jusqu'à l'euro, les hommes politiques ont poussé l'Europe parfois malgré les populations, d'où d'ailleurs un manque démocratique. Le cours peut-il s'inverser et les peuples devenus euromilitants bousculer leurs élites devenues résistantes ?

Eric Le Boucher



### L'Euro dans le monde

• Deuxième pôle monétaire mondial, l'euro va bien au-delà de l'Union européenne en incluant dans sa zone d'influence l'Europe centrale et orientale ainsi que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.





## Les Quinze ont créé un embryon de gouvernement économique

BRUXELLES

de notre bureau européen

Trois ans après la naissance de l'euro, l'Europe n'a pas mis en place de véritable gouvernement économique. Dès la négociation du traité de Maastricht, les Français pensaient qu'en face de la Banque centrale européenne (BCE), chargée de gérer la monnaie, il convenait d'instaurer un pôle économique fort. Les Allemands n'en ont pas voulu, soucieux de garantir l'indépendance de la BCE.

La création d'une union monétaire sans union politique a cependant rendu nécessaire de prendre des précautions, pour que les pays laxistes n'encaissent pas les efforts des pays vertueux : avec un budget fédéral plafonné à 1,27 % du produit intérieur brut (PIB), l'Europe monétaire n'est pas celle de la solidarité budgétaire et des transferts sociaux ; chacun doit gérer rigoureusement ses finances, pour ne pas porter atteinte à la monnaie partagée. Ainsi sont nés les fameux critères de Maastricht, exigeant des candidats qu'ils

Même s'il ne décide officiellement de rien, l'Eurogroupe rogne progressivement sur les compétences de l'Ecofin

fassent converger leurs taux d'inflation et d'intérêt, qu'ils aient un endettement et des déficits publics contenus respectivement à 60 % et 3 % du PIB, et qu'ils restent dans le système monétaire européen.

Ces critères, longtemps perçus en France comme trop stricts, n'ont pas été abandonnés mais renforcés lorsque l'euro est devenu réalité. Le pacte de croissance et de stabilité, adopté au sommet d'Amsterdam en 1997, reprend les exigences de Maastricht, prévoit une amende pouvant atteindre 0,5 % du PIB pour les pays qui dépasseraient la barre des 3 % de déficits publics et demande aux Etats membres d'avoir à moyen terme un budget « proche de l'équilibre ou excédentaire ».

Le gouvernement Jospin, fraîchement élu, a dû accepter ces contraintes, mais son ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, à l'automne 1997, a convaincu les Allemands, puis les Quinze de créer une instance réunissant les ministres des finances de la zone euro, aujourd'hui baptisée « Eurogroupe ». Il a fallu accepter que cette instance ne soit qu'informelle, pour ne pas froisser les Allemands, et l'embryon de ce

gouvernement économique s'est réuni pour la première fois en juin 1998.

Progressivement, l'Eurogroupe, même s'il ne décide officiellement de rien, rogne sur les compétences de l'Ecofin, qui réunit formellement les ministres des finances des Quinze et se révèle lourd à gérer. Depuis le second semestre 2000, ses réunions ont lieu la veille de l'Ecofin, et non plus le même jour, pour permettre de se parler, elles ont un ordre du jour et font l'objet d'une conférence de presse, rappelle Lluís Navarro dans une étude de Notre Europe, l'association de Jacques Delors.

En pratique, la coordination économique reste molle. Les Quinze se sont montrés fermes en février 2001 quand ils ont fait des remontrances à l'Irlande, champion de la croissance en Europe, pour son inflation excessive, qui a atteint 5,6 % en 2000. Mais le ministre irlandais des finances a vivement contesté l'analyse de ses pairs, et la Commission a fini par lever ses reproches en octobre 2001, le ralentissement économique ayant largement résolu le problème. Cette affaire a surtout montré que les Quinze disposaient de peu de moyens coercitifs, même en s'attaquant à un petit Etat.

En période de croisière, les Européens se sont mal ou peu coordonnés. Dès qu'ils ont eu un peu de mou, grâce à la forte croissance de l'an 2000, ils ont baissé leurs impôts, mais ont agi en ordre dispersé. Lionel Jospin a agi notamment en contrecoup de la réforme du chancelier allemand, Gerhard Schröder, qui rendait la pression fiscale française intenable. Ces baisses d'impôts se sont accompagnées d'un relâchement des efforts de consolidation et ont montré que le pacte de stabilité était inopérant pour forcer les gouvernements à profiter de la croissance pour atteindre l'équilibre budgétaire, au grand dam de la Commission et de la BCE.

Résultat, lorsque le ralentissement économique est apparu début 2001, la France, notamment, aurait tiré la sonnette d'alarme, mais ses partenaires ainsi que la Commission et la BCE ne l'ont guère écoutée : les deux autorités européennes rumaient leur mécontentement de voir que les trois grands pays - France, Allemagne, Italie - n'avaient pas de budget à l'équilibre et insistaient, non sans raison, sur les efforts qui restaient à accomplir. Résultat, les Quinze n'ont pas eu dès le printemps de réponse commune, à la recherche d'un optimal pour la zone euro, face au ralentissement. Les plus optimistes font toutefois remarquer que les Quinze n'ont pas pris d'initiatives tous azimuts et que leur réaction est incomparable à la débâcle qui avait prévalu au début des années 1990.

Arnaud Leparmentier



# La dernière victoire de Jean Monnet

par Jean-Marie Colombani

**E**N ces temps où l'Europe paraît ne plus avoir la force de s'unir, alors même que le nouveau désordre mondial devrait lui commander de reprendre sa marche en avant,

peut-être faut-il revenir aux sources, à cette année 1991 où se joua notre destin.

Cette année-là, l'URSS vivait ses derniers moments et déjà on pouvait craindre qu'à l'ordre injuste

de la guerre froide ne succède une forme de chaos. D'autant qu'à Zagreb, l'armée de plus en plus « ex »-yougoslave était assiégée par les milices du jeune Etat croate, précédant d'autres affronte-

ments, précipitant une partie du Vieux Continent dans ces conflits ethniques aujourd'hui jugés à La Haye.

Devant cette fonte des neiges catastrophique qui se profilait à l'Est, face à une hégémonie américaine qui paraissait irrésistible, quelques mois après l'apparente victoire contre Saddam Hussein, trois dirigeants européens - Helmut Kohl, François Mitterrand et Jacques Delors - décidèrent de donner un signal fort au monde entier : ainsi naquit le projet de doter l'Europe d'une monnaie unique.

Ce développement, en plus de l'objectif politique français qui était d'arrimer l'Allemagne unifiée à l'Europe et d'éviter qu'elle ne finisse par être attirée par une nouvelle Russie en gestation, était, il est vrai, logiquement contenu dans l'objectif, en cours de réalisation, du marché unique. Il était déjà évident à l'époque que les économies européennes avaient besoin d'être protégées contre les abus de concurrence que constituaient les distorsions monétaires ; et, en contrepartie, qu'il fallait trouver un chemin entre les obsessions anti-inflationnistes des Allemands et les politiques de dépréciation pratiquées partout ailleurs.

*Lire la suite page XV*



Le Monde, novembre 2001

## La dernière victoire de Jean Monnet

Suite de la première page

L'objectif de la monnaie était donc une nécessité. L'accélération de sa mise en place ne l'était pas : elle entraînait bel et bien dans le cadre d'un projet global d'intégration, incluant la défense et la diplomatie, la sécurité intérieure et la justice, bref, jetant les bases d'un nouvel édifice.

A ce stade, il n'est pas inutile de rendre hommage à ceux qui permirent le succès de celle-ci : pour ne citer que ceux qui furent à nos yeux les plus importants, le chancelier Kohl, bien sûr, mais aussi Felipe Gonzales, mais encore la gauche italienne, celle de Romano Prodi et de Massimo D'Alema, et, enfin, quatre gouvernements français (Bérégovoy, Balladur, Juppé, Jospin).

Qui ne voit aujourd'hui que les craintes émises de tous côtés n'étaient guère fondées : on craignait un euro surdimensionné, pénalisant les exportations : c'est le contraire qui s'est produit. On craignait la dictature de la rigueur allemande, alors qu'il y a aujourd'hui un laxisme allemand ; on craignait l'inflation venue par les pays du Sud : elle y a été jugulée ; quant à la vulgate d'une partie de la presse anglo-américaine, qui mettait en avant les

contradictions européennes et préférait voir dans l'euro un générateur de déséquilibres, elle en a été pour ses frais.

Les jurés du Nobel ne s'y sont pas trompés qui, en 1998, ont attribué leur prix d'économie au Canadien Robert Mundell, le théoricien des convergences monétaires : comment ne pas y voir un hommage aux architectes de l'euro. La France, quant à elle, se montre fort peu reconnaissante, notamment à l'égard de l'un de ceux qui portèrent à bout de bras l'opération de mise en orbite de l'euro, à savoir le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, aujourd'hui mis en cause à travers le reliquat de la faillite du Crédit lyonnais pour des motifs qui semblent encore plus ténus que ceux qui valurent à Dominique Strauss-Kahn des mises en examen. Comme le disait ironiquement Churchill, sans doute est-ce « *parce que nous sommes un grand peuple [que] nous pouvons nous permettre ce genre de choses* ».

Bien sûr, tout ne va pas pour le mieux. Mais les vrais problèmes ne portent pas sur la monnaie elle-même : ils sont tout entiers contenus dans la période de transition que nous traversons. L'euro est en effet la dernière victoire de Jean Monnet (1888-1979), dont la doctrine, qui fut appliquée avec persévérance pendant un demi-siècle, consistait à contourner par l'intégration économique les difficultés ou les impossibilités de l'intégration politique. Désormais, la politique est seule face à ses responsabilités. L'économique ne

pourra plus grand-chose pour lui et il devra affronter les questions non résolues touchant aux institutions, à l'organisation d'un système de défense, à une doctrine de sécurité intérieure et de justice, etc.

Non pas que l'unité de l'Europe soit en péril. Mais encore faut-il admettre qu'une certaine idée de l'Europe est en train de s'éteindre et que nous sommes au seuil d'une redéfinition de celle-ci. Notre difficulté est que nos gouvernements ont manifestement pris un temps de retard. Très schématiquement, on voit se dessiner dans l'Union européenne deux partis : l'un qui veut continuer d'avancer et pour lequel l'approfondissement de l'Union est aussi important que son élargissement ; l'autre, pour lequel il est urgent de ne rien faire.

C'est malheureusement dans ce dernier parti que se reconnaissent la plupart des gouvernements européens. Ecartons ici le cas italien, devenu atypique du fait de la personnalité de son chef de gouvernement : la ligne de plus en plus anti-européenne de Silvio Berlusconi ne s'explique-t-elle pas par la crainte que nourrit ce dernier de voir se constituer un espace judiciaire européen qui pourrait mettre en péril ses propres arrangements ? Regardons donc simplement les deux pays qui furent constitutifs du moteur de l'Europe : l'Allemagne et la France.

L'Allemagne de Gerhard Schröder est en transition vers un idéal européen plus affirmé. Le chancelier, qui était arrivé au pouvoir sur des bases nationales, réalise progressivement

que le primat qu'il avait accordé à la politique intérieure peut le conduire à l'échec. Il devient donc plus européen. En France, en revanche, où la prime est toujours allée à celui qui se tenait au plus près de l'idéal européen, aussi bien le président de la République que le premier ministre semblent avoir peur de l'Europe. L'un comme l'autre sont en fait paralysés par les subtilités, de plus en plus grossières, de la cohabitation, ainsi que par la gestion de leur propre coalition électorale. Pourtant, tant que le moteur franco-allemand ne repartira pas, il y a peu de chances de voir l'Europe se remettre vraiment en marche. A moins d'attendre que Tony Blair, dont la prochaine étape est très clairement la revendication d'un leadership européen, soit en situation d'imprimer sa marque.

Ainsi, alors que les circonstances internationales et la perspective unificatrice de l'euro lui imposent d'accélérer, l'Union européenne hésite. Comme si elle était fatiguée par la débauche d'énergie qu'elle a dû déployer pour remporter la bataille de l'euro. Au reste, tous ceux qui ont mené victorieusement cette bataille sont sortis de la scène. Une autre génération, d'autres hommes sont en place. Tous semblent de bonne volonté. Mais une bonne volonté généralisée ne peut tenir lieu de politique. La perspective de l'euro commande à l'Europe de redéfinir sa stratégie et de se doter des moyens d'un nouveau grand bond en avant.

Jean-Marie Colombani



# Le pouvoir en miettes de Romano Prodi

**LAEKEN**, résidence royale des faubourgs de Bruxelles, accueillera les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Europe dans un peu plus de trois semaines. C'est un laps de temps bien court pour que les Quinze puissent espérer ressaisir l'attention d'une opinion publique obnubilée par la guerre d'Afghanistan. Oussama Ben Laden est un adversaire trop coriace pour Romano Prodi ! Rien d'étonnant donc si, confronté aux fortes images de la traque contre le chef d'Al-Qaida et de la catastrophe aérienne de New York, le récent discours sur l'état de l'Union du président de la Commission européenne est passé quasiment inaperçu. La chance n'est décidément pas une alliée de Romano Prodi. Ce bilan à mi-parcours, censé mettre en perspective les quelque vingt-cinq mois qui séparent celui-ci de la fin de son mandat, était pourtant fort instructif sur l'état de santé des institutions européennes.

Dans ce discours de Bruges, M. Prodi rendait la monnaie de leur pièce à des chefs d'Etat et de gouvernement qui, alors qu'il est de nouveau la cible de vives critiques, ne lèvent pas le petit doigt pour le défendre. Certains d'entre eux pensent manifestement que

l'entreprise visant à restaurer la crédibilité du président de la Commission est vouée à l'échec, alors que d'autres ne voient que des avantages à l'affaiblissement politique de celui qui loue – mais dans le désert – l'« *extraordinaire succès* » de la « *méthode communautaire* ».

Or les deux phénomènes sont consubstantiels : l'image ternie du président de la Commission de Bruxelles contribue à miner l'autorité de l'institution qu'il préside, laquelle est l'un des trois piliers du triangle institutionnel, avec le Conseil et le Parlement européen. L'ensemble est aujourd'hui déséquilibré, au détriment de sa vocation communautaire. Au-delà de ses aspects vaudevillesques et des maladresses de la diplomatie britannique, le mini-sommet européen fractionnel de Londres, organisé au début du mois par Tony Blair, qui a entraîné une protestation officielle des huit pays de l'Union qui n'y ont pas été conviés, a signalé une dérive pour la cohésion de l'Union, rappelant aux « petits » pays le mauvais souvenir des « directoires » européens.

*Laurent Zecchini*

*Lire la suite page 15*



## Le pouvoir en miette de Romano Prodi

Suite de la première page

La Grande-Bretagne, dont on sait le peu d'inclination pour l'émancipation d'une politique étrangère commune, n'a pas forcément vu dans cet épisode que des inconvénients, mais l'incident est révélateur d'une tendance plus profonde. Au fil des mois, le Conseil ainsi que la présidence en exercice de l'Union manifestent une propension croissante à ne plus compter sur l'exécutif de Bruxelles comme force de proposition. Peu à peu, l'idée s'installe que le seul véritable creuset du pouvoir en Europe est celui qu'incarnent les gouvernements.

La comparaison entre Romano Prodi et Jacques Delors revient comme une antienne dans les propos des diplomates européens : l'activisme du second agaçait, mais, comme on pouvait compter sur lui pour émettre des idées et proposer des solutions de compromis, il était devenu incontournable. Il est vrai qu'il disposait d'un puissant parrainage franco-allemand, qui fait défaut à Romano Prodi.

L'« absence » de celui-ci peut-elle perdurer ? Oui, puisque le président de la Commission de Bruxelles ne pourrait cesser ses fonctions avant la fin de son mandat, fin 2004, que si plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement lui « suggéraient » de démission-

ner, ou s'il décidait lui-même de jeter l'éponge. Après la chute de la Commission Santer, et alors que l'Union est engagée dans l'aventure incertaine d'un vaste élargissement, une nouvelle crise saperait les bases mêmes de l'édifice de la construction européenne.

Les gouvernements laissent donc pourrir ce qui apparaît comme une dérive institutionnelle pré-occupante à la veille d'échéances qui vont largement modeler le futur mode de fonctionnement de la construction européenne. En s'élargissant, l'Europe va naturellement s'éloigner de la « méthode communautaire » qui a forgé l'Europe des Six, puis des Quinze. Parce que le consensus à vingt-cinq Etats membres deviendra rare, l'Europe à plusieurs vitesses est inéluctable.

A Laeken, le Conseil européen devrait adopter une « déclaration » solennelle précisant la feuille de route des travaux préparatoires à la prochaine réforme des institutions européennes.

Celle-ci sera précédée par une convention, où siégeront notamment des représentants des assemblées parlementaires et des gouvernements, et un forum permettra à la société civile de se faire entendre. *In fine*, les gouvernements trancheront entre différentes options, dans le cadre d'une nouvelle conférence intergouvernementale. Nul doute que celle-ci leur permettra de reprendre la main pour défendre la souveraineté des Etats.

### DEUX NIVEAUX D'AMBITION

Au sein de toutes ces instances, c'est l'avenir de l'Europe, son projet politique et la méthode qui sera suivie pour le modeler qui sont en jeu. Une ligne de partage apparaît déjà clairement : celle du dosage entre la responsabilité des instances communautaires et celle des gouvernements nationaux.

Toutes les postures passées et présentes des responsables politiques Français et Britanniques ont beau affirmer qu'il n'y a que des diver-

gences sémantiques entre la « fédération d'Etats-nations » chère à Jacques Delors et Lionel Jospin et l'« Europe d'Etats-nations indépendants » défendue par Tony Blair, la vérité est que ces deux concepts recouvrent deux niveaux d'ambition pour l'Europe.

Globalement, cependant, les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont plus de grandes ambitions pour l'Europe. Mieux vaut se faire une raison : dans la grande Europe, l'« Union » des Etats sera plus flexible et moins solidaire, ce qui signifie que la Communauté risque de se réduire aux acquets. Avant d'être confrontés à la dilution de l'élargissement, les Quinze avaient besoin d'une Commission forte, capable de défendre sa méthode de gouvernement. Ils ne le souhaitent manifestement pas. A son corps défendant sans doute, Romano Prodi risque d'apparaître demain comme l'un des fossoyeurs de l'Europe communautaire.

Laurent Zecchini

23 Novembre 2001





**STRATEGIES  
FRANCAISES**

Club de réflexion

# PORTFOLIO



---

## STRATEGIES FRANCAISES

---

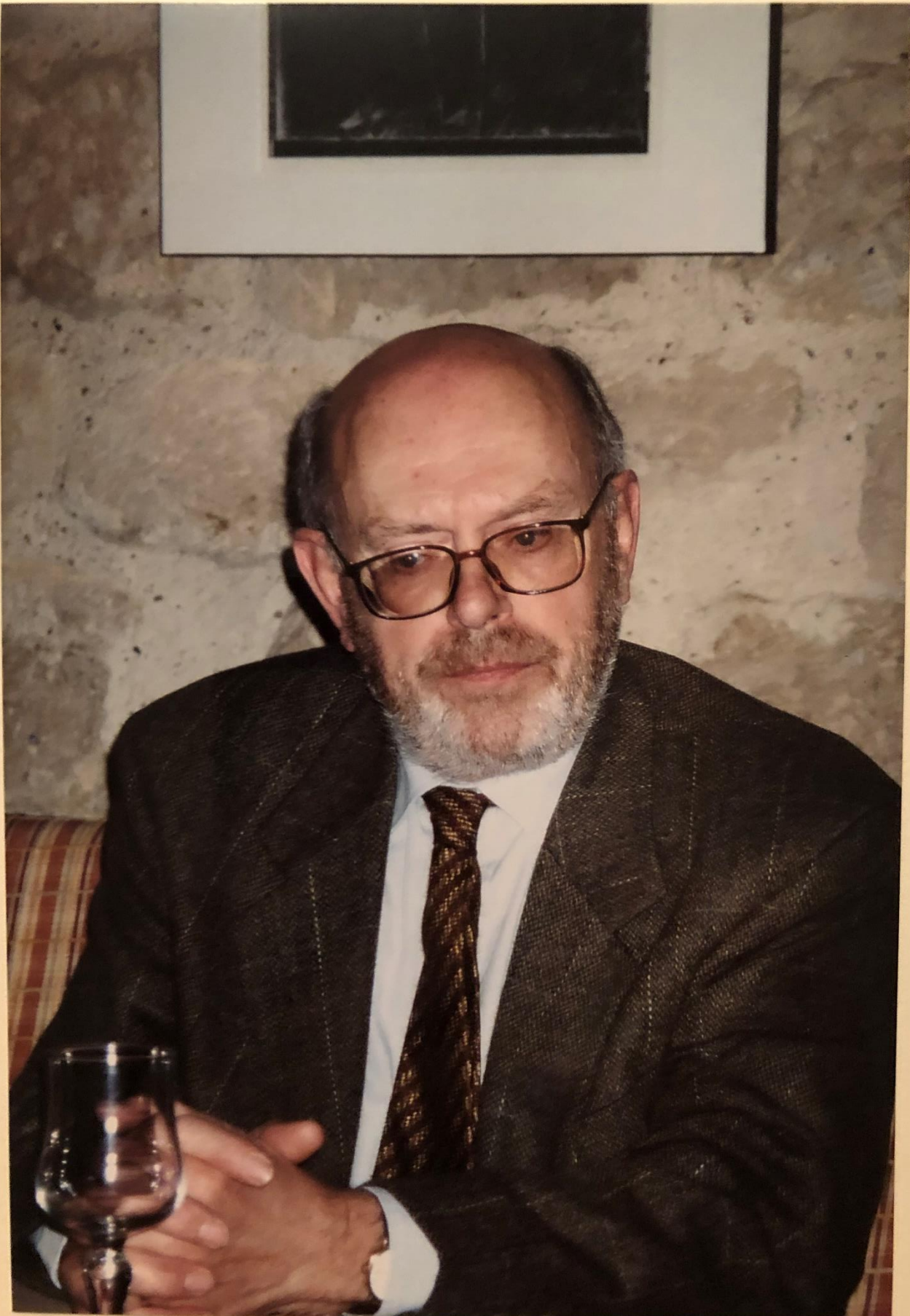




---

## STRATEGIES FRANCAISES

---





---

## STRATEGIES FRANCAISES

---





---

## STRATEGIES FRANCAISES

---





---

## STRATEGIES FRANCAISES

---

